AQVITANIA

TOME 22 2006

Revue interrégionale d'archéologie

Aquitaine Limousin Midi-Pyrénées Poitou-Charentes

Revue publiée par la Fédération Aquitania avec le concours financier du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie, de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3

S_{OMMAIRE}

B. Dubos
Les pirogues du lac de Sanguinet
A. Bardot
Une question de goût : l'exploitation des coquillages marins à Bordeaux au début de la romanisation55
R. ÉTIENNE, AVEC LA COLL. DE JL. TOBIE ET M. CHANSAC
L'inscription romaine de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques)
A. Bouet
Les thermes Saint-Saloine à Saintes (Charente-Maritime) et leur fontaine monumentale
Une technique originale de relevé 3D testée sur les thermes Saint-Saloine à Saintes et sur trois sites archéologiques
P. Aupert
Le temple octogonal de Chassenon
JL. Schenck-David
À propos d'un nouvel autel votif découvert à Saint-Pé-d'Ardet en Haute-Garonne
AL. Brives, Chr. Chevillot
Une sépulture privilégiée chez les Pétrucores : un nouveau témoin de la pratique d'un culte oriental en Aquitaine ?
M. Genin
Céramiques tardives du site de Cieutat (Éauze, Gers) : étude de sept ensembles de mobilier (fin III ^e -IV ^e s. p.C.)
I. Cartron, D. Castex
L'occupation d'un ancien îlot de l'estuaire de la Gironde : du temple antique à la chapelle Saint-Siméon (Jau-Dignac et Loirac)
R. Viruete Erdozáin
Contribución al estudio de la abadia de la Sauve-Majeure: datación de los documentos del priorato de Santiago de Ruesta en los siglos XI V XII

Note

J. Atkin	
Antros, l'île qui flottait et s'élevait avec la montée des eaux dans l'embouchure de la Gironde	299
Chronique de céramologie	
C. Sanchez, Chr. Sireix	
Céramiques campaniennes de Bordeaux	309
Chr. Sireix	
Un groupe de céramiques à parois fines fabriquées à Vayres (Gironde)	319
L. Benquet	
Une nouvelle marque consulaire découverte à Albi - Le Vigan (Tarn)	325
A. Guériteau	
Essai de classification typologique des céramiques du haut Moyen Âge du Nord de l'Aquitaine	329
Maîtrises et masters	
M. Bilbao, Les pratiques funéraires au premier âge du Fer dans le Sud-Ouest de la France : nouvelle approche et perspectives d'étude	337
C. MICHEL, Recherche sur le territoire hypothétique d'un <i>vicus</i> de la cité des Lémovices à l'époque gallo-romaine : l'exemple de Rancon en Basse-Marche	34

Pierre Aupert

Le temple octogonal de Chassenon *

Résumé

Fouillé à plusieurs reprises depuis le XIX^e s. et aujourd'hui remblayé, ce temple reste inédit. Les nombreuses indications laissées par les fouilleurs et surtout un relevé récent permettent toutefois de progresser dans la connaissance d'un édifice unique dans la série des *fana*. Son plan, son décor, ses fosses de *cella* et de galerie peuvent être analysés. Malgré le manque de renseignements sur ses colonnes, les monuments parallèles permettent de proposer la reconstitution de son péristyle et de son élévation. Enfin, quelques indices indirects orientent pour l'instant vers son attribution à Mercure.

Mots-clés

péribole à hémicycle, *fanum*, *cella* octogonale, podium cruciforme, appareil mixte, chaînages de briques, péristyle, décor architectural, ordre engagé, Sanxay, fosses, cornes, bassin, tronc à offrandes, visages végétalisés, Mercure quadricéphale, Lug

Abstract

Excavated on numerous occasions since the XIXth c., and presently in-filled, the observations have remained unpublished. However, based on the numerous indications left by the excavators and especially a recent survey, we have deepened our understanding of a edifice unique in the known series of romano-celtic, *fana*, or temples. Its ground-plan, decoration, and the pits of its *cella* and portico, can be analysed. In spite of the lack of information on the columns, a comparison with other similar monuments allows us to propose a reconstruction (and elevation) of the portico and elevation. Lastly, indirect evidence would seem to attribute it to the god Mercury.

Keywords

precint wall with half-circle extension, fanum, romanoceltic temple, octagonal cella, podium, cruciform portico, wall plaster, engaged order, Sanxay, pits, horn, pool, collecting-box, vegetal decorated face, Mercure quadricephalic, Lug

^{*} Je remercie C. Doulan, qui m'a fourni maintes indications, notamment sur la cour du temple et sur sa fouille de l'entrée sud-est du sanctuaire; D. Tardy pour l'expertise des chapiteaux de pilastres; A. Zieglé, conservateur au musée d'Aquitaine, qui m'a aimablement procuré les photographies du Mercure *quadrifrons* de Bordeaux, ainsi qu'A. Devoutour et S. Sicard, pour les photographies de la "fontaine" de la *cella*, des demi-colonnes des thermes et des chapiteaux de pilastres du musée de Rochechouart. Enfin, je remercie tout particulièrement le SRA de Poitou-Charentes, qui, en la personne d'A.-M. Cottenceau-Boullé, m'a communiqué le relevé de l'architecte L. Thomas. Sans ce document essentiel, l'analyse de l'édifice n'aurait pu être menée, ni même envisagée.

J'ai récemment consacré un article aux fosses qui parsèment le temple dit de Montelu à Chassenon ¹. Dans le cadre de la préparation du volume de L'architecture de la Gaule romaine consacré aux temples, il est apparu opportun de faire le point sur l'ensemble de l'architecture de ce temple octogonal à podium cruciforme, unique dans la série des temples indigènes, de justifier la reconstitution du plan présenté dans l'article cité ci-dessus et de se pencher sur celle de l'élévation.

La première fouille a eu lieu sous la conduite de J.-H. Michon en 1844-1845². C'est d'elle que provient l'essentiel des indications dont nous disposons: je m'y réfèrerai donc abondamment. Des fouilles ont eu lieu vers 1859, conduites par De Verneuilh et qui n'ont pas laissé de trace. L'activité de F. Arbellot³ n'a apparemment pas affecté le temple. De l'entreprise d'A. Masfrand en 1889⁴, ne subsiste qu'un compte rendu succinct, que nous citerons au besoin. Mais l'auteur s'est surtout intéressé aux fosses de la cour et le fait qu'il estime que la porte se trouve au sud-ouest et que la cella compte douze contreforts laisse planer un doute sur la qualité de ses observations, voire sur l'état des vestiges. Il a tout de même découvert les chapiteaux de pilastres historiés (fig. 36-37), qu'il a déposés au musée de Rochechouart et sur lesquels nous reviendrons ci-dessous. Précigou déclare en 1889⁵ avoir effectué des "recherches personnelles" au temple, mais il semble qu'il se soit contenté de reprendre l'exposé de J.-H. Michon 1844-1848, en y ajoutant quelques mesures d'éléments de détail, que nous évoquerons. Enfin, J.-H. Moreau, entre 1972 et 19806, a entrepris un nouveau dégagement, grâce auguel il a pu examiner à nouveau la fosse E, la "fontaine" H et le péristyle. Il n'a pas redégagé intégralement la cella, mais l'ensemble a permis à

1- Aupert 2005, 133-149.

l'architecte L. Thomas de relever, en 1989, un plan précis du podium, que nous avons suivi à la lettre dans notre reconstitution. En 2004, C. Doulan a effectué une fouille sur l'aqueduc reliant les thermes et ce que l'on suppose être un répartiteur reliant ce dernier et l'aqueduc principal, à l'angle sud-est du sanctuaire ⁷, fouille poursuivie en 2005 et 2006 ⁸.

Les dégagements successifs du temple l'ont malheureusement livré aux dégâts des intempéries et au pillage ⁹. Le monument est aujourd'hui protégé par un remblai qui le rend inaccessible, mais notre entreprise est facilitée par trois éléments positifs. Ce sont d'abord le plan de la *cella* (fig. 2) ¹⁰ et les notes assez précises laissées par le premier fouilleur en 1844 ¹¹. C'est ensuite le plan de L. Thomas (fig. 18), auquel il manque le relevé détaillé du mur de la *cella*, alors insuffisamment nettoyé et que nous avons donc repris de J.-H. Michon. C'est, enfin, l'examen détaillé des lieux par moi-même, à la suite du dégagement de J.-H. Moreau, en 1983.

C. Doulan a entrepris l'inventaire des éléments architectoniques découverts lors des fouilles antérieures et elle y consacrera un article dans cette revue. Nous n'exploiterons donc ici que les quelques fragments susceptibles de nous renseigner sur l'élévation, l'identification du culte et la datation de l'édifice.

1. Les vestiges

Ce monument est situé sur le point culminant de la contrée. Il s'inscrit au sein d'un ensemble monumental remarquable (fig. 1). Celui-ci comporte des thermes (3) et deux petits temples octogonaux (5). Il est alimenté par un aqueduc (6) et jouxté par un théâtre (ou amphithéâtre ?) (2). La cour (9) du sanctuaire comporte, au sud, un ensemble de fosses (7). Le plan du temple attire l'intérêt par son caractère

²⁻ Michon 1884, 179-186. Il agissait au nom de la Société archéologique et historique de la Charente. Les fonds lui furent au début fournis par une collecte effectuée auprès des habitants de Chabanais, puis par M. Galzain, préfet de la Charente. Il évoque (187, n. 1) l'abbé J. Nadaud, qui, antérieurement, a "creusé" là, à la recherche d'un antre souterrain et qui y a "perdu son temps et son argent".

³⁻ Arbellot 1859 et 1862 (voir J. Nadaud dans Arbellot 1862, 305-308).

⁴⁻ Masfrand 1900, 116-117; Précigou 1889, 38-42.

Précigou 1889.

⁶⁻ Moreau 1973, XI-XVII et 1981, II-IX.

⁷⁻ Doulan et al. 2004.

⁸⁻ Sicard et al. 2005; Doulan et al. 2006.

⁹⁻ Évoqué par Précigou 1889, 39 : "les habitants des villages voisins qui ont puisé, depuis des siècles, des matériaux dans ces ruines comme dans une carrière". Cas identique pour le théâtre ou amphithéâtre, à côté duquel s'était installée une carrière dont l'enseigne est encore visible aujourd'hui.

¹⁰⁻ Ce plan, agrandi sur notre fig. 2, est à utiliser avec circonspection : l'escalier sud, qui est large de 18,25 m sur le plan, mesure en fait 17,80 m, etc.

¹¹⁻ Michon 1844-1848, 179-186.

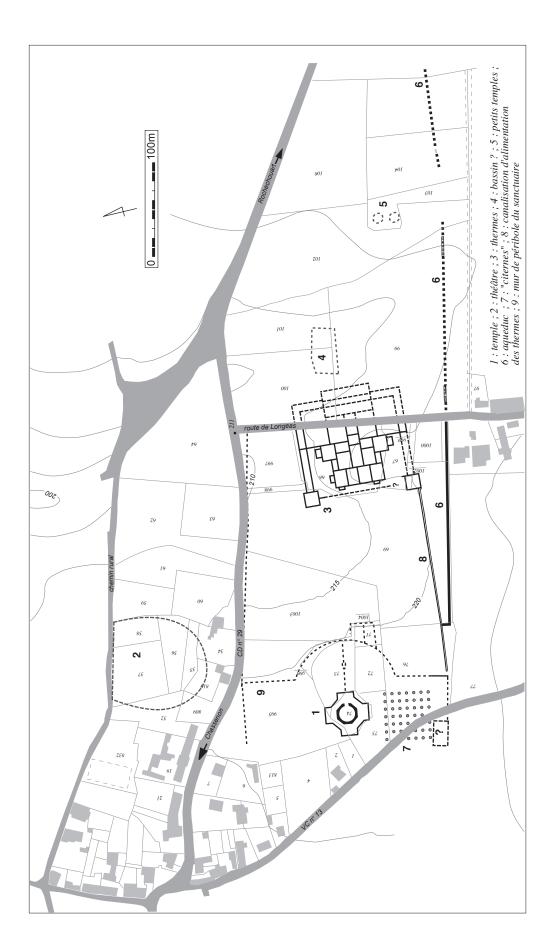


Fig. 1. Plan d'ensemble du sanctuaire de Chassenon. Restitutions d'après le plan de l'Institut de Recherche sur l'Architecture Antique (1995), le cadastre de 1986, le plan photogrammétrique Axis 2000, les prospections géophysiques de Terra Nova (1999-2000) et de C. Bobée (2003-2004); les photographies aériennes de J.-R. Perrin; les prospections pédestres de S. Sicard (1999-2001); les travaux d'Arbellot (1862) et de J.-H. Moreau (1958-1988); les fouilles de D. Hourcade et P. Aupert (1995-1999); les sondages de J.-Ph. Baigl (2003); les fouilles de G. Rocque (2005) et celles de l'équipe TherMoNat (P. Aupert, C. Doulan, D. Hourcade, P. Poirier et S. Sicard) entre 2003 et 2006. Échelle: 1:4000.

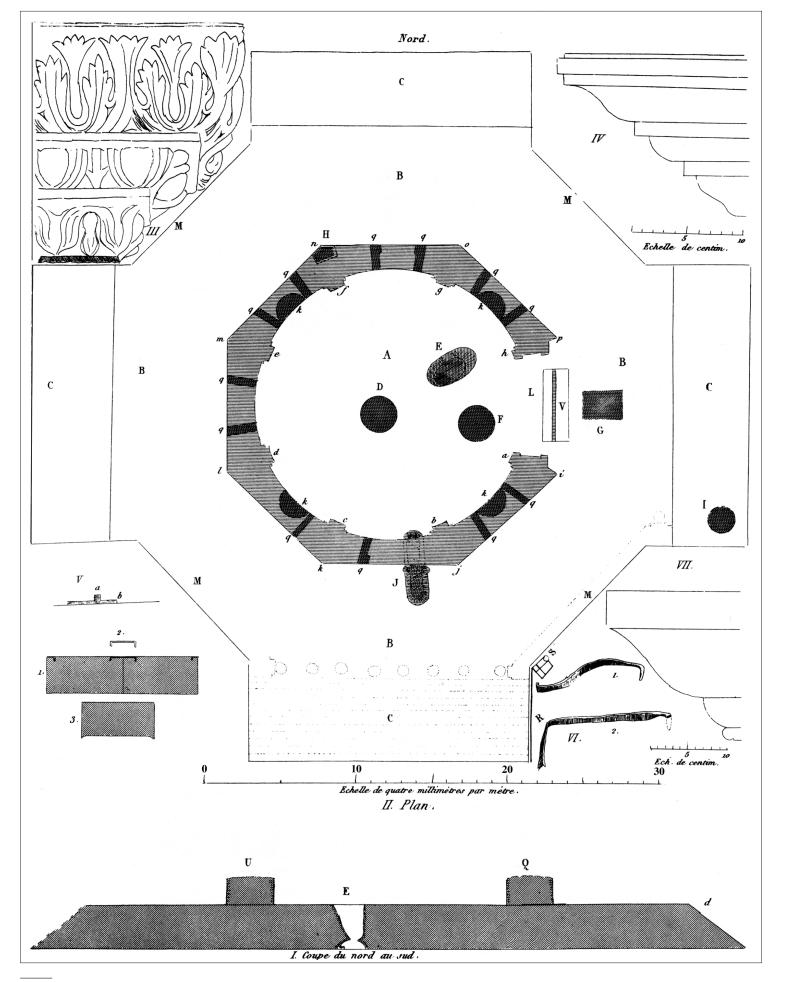


Fig. 2. Plan et coupe du temple dit de Montelu à Chassenon. Éléments architectoniques et détails. D'après Michon 1844, 180-181. Échelle de ca. 1 : 250.

unique. La forme de base, commandée par le parement externe de la *cella*, est celle d'un octogone, plan connu dans la série, mais sur les côtés orientés vers les points cardinaux duquel se greffent quatre escaliers en saillie. L'ensemble affecte donc la forme d'une croix grecque aux branches reliées par des pans obliques. Il ressemble en cela au temple de Sanxay (fig. 34-35), mais ce dernier est dépourvu d'escaliers et c'est la galerie tout entière et son podium qui affectent ce plan cruciforme. En revanche, l'élévation des *cellae* de l'un et de l'autre, sur la plateforme du podium, est identiquement octogonale.

Précisons d'emblée que le bâtiment lémovice n'est pas rigoureusement construit et qu'il présente des différences parfois notables entre des éléments qui auraient dû être égaux, ainsi que des décentrements toutefois peu sensibles.

Nos conversions en pieds romains utilisent la valeur de 1' = 0,2957 m, qui se révèle, ici comme ailleurs 12, opératoire.

1.1. Le podium (fig. 18-19)

Le sol autour du podium cruciforme est dallé (fig. 5-6, 11, 18, 27-28). Ce dallage, qui subsiste sur les flancs nord-est et sud-ouest, est composé de deux rangées de dalles massives (environ 0,29 m = 1', d'épaisseur), l'une de ces rangées se dédoublant parfois, et formant une sorte de trottoir d'une largeur allant de 1,40 à 1,50 m. Les trous de louve sont restés bien visibles et il est possible que cet appareil ait été destiné à recevoir un revêtement en plaques de calcaire qui eût masqué et régularisé l'ensemble, mais rien n'en subsiste aujourd'hui. Ce trottoir est séparé du bas du podium par un espace de 0,25 à 0,38 m de large, au même niveau 0,00 que le trottoir, dans lequel on ne peut donc voir un caniveau, et qui est du reste occupé, au sud, par deux blocs d'une assise intermédiaire (fig. 11), voir infra.

Le podium décrit un octogone, dont les quatre côtés cardinaux, plus larges (17,61 m ¹³) que les pans intermédiaires (11,40 m ¹⁴), constituent des

Les blocs de ce grand appareil étaient scellés entre eux, au sein d'une même assise, par des crampons, dont J.-H. Michon a retrouvé un exemplaire pesant près de 2 kg ¹⁸. Ils étaient munis

excroissances, les branches de la croix, de 6,60/6,80 m en saillie sur le schéma de base. Cet octogone (fig. 27) s'inscrit dans un cercle de 38,15 m = 129' hormis les escaliers, et de 50,27 m = 170' hors tout 15. Haut de 2,61 m 16, il est construit en blocage de caementicium coulé à l'intérieur d'un coffrage en grand appareil. De ce dernier, il ne reste aujourd'hui que le lit d'attente des fondations (fig. 3-14), sur lequel on distingue parfois la marque des blocs enlevés. Ces fondations sont peu importantes : le rocher devant l'escalier sud affleure à la cote 0,02 (fig. 19) et il a été entaillé pour recevoir le dallage périphérique, dont le lit supérieur nous fournit la cote zéro 17. Il constitue le fond de la cavité E, ce qui nous offre une autre indication, puisque nous connaissons la profondeur de cette cavité (2,90/3,00 m, fig. 20) et que la cote du sol de la cella est entre +2,51/2,61 : le socle d'impactite est donc, sous la cella, à la cote - 0,35 environ. Partout, donc, une couche de blocage, posée sur un hérisson de moellons posés de biais (fig. 20) régularise la surface de la roche et sert d'assise au grand appareil périphérique. Ce grand appareil possédait une épaisseur d'environ 1,00 m et s'élargissait du double pour former les huit échiffres des escaliers. Sur les flanc nord-est II et sud-est IV, l'assise inférieure était plus large que celle qu'elle supportait et elle était partiellement recouverte par le blocage (fig. 4 et 10). En revanche, sur le flanc nord de l'escalier est, un bloc de la seconde assise devait déborder la première assise vers l'intérieur, où il reposait en partie sur le blocage (fig. 5-6, 18). Ces blocs ont également laissé sur les flancs IV, VI et VIII (fig. 10, 13, 18), des vides qui fournissent une appréciation de la hauteur de la première assise. Ce quadratum reposait à la cote 0,19/0,24, les escaliers descendant un peu plus bas.

¹²⁻ Aupert 1979, 67-68. Pour le pied de 0,2957 m utilisé à Ambrussum et une bibliographie critique de cet usage en Gaule, voir Mathieu 2003, 94 et n. 9.

^{13- 17,15} au N, 17,79 à l'E, 17,80/17,90 au S (le massif d'échiffre est très légèrement trapézoïdal) , 17,75 m à l'O. 60' = 17,74 m.

^{14- 11,25} au SE et au SO, 11,75 au NO et 11,35 au NE.

¹⁵⁻ Quarante sept mètres de diamètre d'après Michon 1844-1848, 185 et de largeur d'après Précigou 1889, 38, qui ne fait que mal reproduire J.-H. Michon.

¹⁶⁻ Deux mètres quatre-vingt quatorze d'après Michon 1844-1848, 179 ; deux mètres d'après Précigou 1889, 38.

¹⁷⁻ Le roc constitue le sol de la cave de la maison que l'on voit sur la fig. 11. Il est plan et il doit s'agir du sol même du sanctuaire.

¹⁸⁻ Michon 1844-1848, 186.





▲Fig. 3. Podium. Face I et angle avec la face II. Vers le sud-ouest.

◆Fig. 4. Podium. Face II, zone nord. Vers l'ouest.

▼Fig. 5. Podium. Face II, zone centrale. Vers le sud-ouest.







 \blacktriangle Fig. 6. Podium. Face II à dr. et III à g. Vers le sud-ouest.

■Fig. 7. Podium. Face III. Vers le nord-ouest.

▶Fig. 8. Podium. Face III. Vers le nord.





◀Fig. 9. Podium. Face III extrémité sud et face IV. Vers l'ouest.

 $\blacktriangleright \text{Fig. 10. Podium. Face IV}$ et angle avec la face V. Vers le nord-est.

▼Fig. 11. Podium. Face V. Vers l'ouest.







▶ Fig. 12. Podium. Face VI. Vers le nord-ouest.

▲Fig. 13. Podium. Face VI à dr. et VII à g. Vers le sud-est.

▼Fig. 14. Podium. Faces VII et VIII. Vers l'est.





de joints d'anathyrose, dégagés par un refouillement de la partie centrale des faces (voir fig. 2, V.3 en bas à gauche).

Le puits I de l'escalier, mentionné par J.-H. Michon 1844, 184, n'a pas laissé de traces (voir nos fig. 2 et 18) et il doit s'agir d'un aménagement tardif.

1.2. La cella

Le diamètre interne du mur circulaire (fig. 27) est de 18,33 m ¹⁹ (62') et l'octogone externe s'inscrit dans un cercle de 23,65 m, soit 80'. Les mesures des pans de l'octogone externe, fournies par J.-H. Michon ²⁰, varient de 8,72 à 9,10 m, différences que l'auteur explique par le fait que ces mesures sont prises au niveau des fondations (ce qui est curieux, puisque le sol du péristyle est conservé), en ajoutant que les écarts ont pu être compensés par l'enduit. En revanche, la distance entre les parements externes des murs opposés de l'octogone est constamment de 21,89 m, soit 74' exactement.

L'épaisseur du mur va d'environ 1,80 m au centre des parties courbes, à 3,08 m aux angles, contreforts compris ²¹. La hauteur conservée des murs à l'époque de la fouille de J.-H. Michon était de 1,50 m au maximum.

L'appareil est un mixte de maçonnerie en pierres et en briques. L'appareil courant du parement est un vittatum à moellons d'impactite, sur un blocage en caementicum moins résistant, d'après J.-H. Michon, que celui du podium. Les angles externes et les contreforts internes sont construits en briques ²². Nos fig. 15-16 permettent de leur ajouter la partie intérieure des chambranles de la porte. Enfin, ce mur est traversé par quatorze chaînages de briques verticaux (fig. 2 et 27), à raison de deux par côté ²³.

Contreforts internes

Répondant aux angles externes, huit contreforts de briques rythment l'espace intérieur de la *cella*: six courants, à ressaut, et deux qui encadrent la porte, sans ressaut (fig. 2 et 27). Les contreforts courants sont en saillie de 0,40 m d'après A. Masfrand ²⁴, qui ne parle pas plus que J.-H. Michon d'une double saillie. Ils sont distants de *ca.* 5,20 m ²⁵. La largeur de la première saillie est d'environ 1,60 m et passe à 1,10 m ²⁶ après le ressaut. Ceux qui encadrent la porte et dont l'un semble avoir été dégagé par L. Thomas, qui le dessine (fig. 18), consistent en un simple pilastre rectangulaire de 0,95 m de largeur et de 0,45 m d'épaisseur. Ils forment un angle droit avec la face biaise du chambranle de la porte, ce qui anime l'encadrement de celle-ci.

La porte

Les panneaux de la porte sont en grand appareil, rappelons-le (fig. 15-16, 18). Mesurés à leurs fondations, ils sont larges de 2,09 m (S)/ 2,22 m (N) et profonds de 0,52 m (S) et 0,65 m (N). La distance qui les sépare est de 5,03 m ²⁷, comme à Barzan. Du côté extérieur, ils sont munis de ressauts rectangulaires, épais de 0,25 m (S) / 0,20 m (N), et larges de 0,76 m (S) et 0,80 m (N). Le passage de la porte s'en trouve réduit à 4,62 m. Les gonds devaient se loger dans l'angle et les battants ouvraient donc vers l'intérieur. Le seuil a disparu.

Sur les fig. 15-16, on aperçoit les trous de louve qui ont servi au soulèvement du bloc et à sa première mise en place, mais aussi des mortaises carrées auxquelles n'aboutit pas de canal de coulée. Il ne s'agit donc pas de logements de goujons destinés à solidariser entre elles les assises superposées, mais, sans doute, de logements pour la pince à crochet, qui assurait le déplacement fin du bloc une fois

¹⁹⁻ Sans compter la saillie des pilastres. Précigou 1889, 38 : 17.80 m $\,$

²⁰⁻ Michon 1844-1848, 180.

²¹⁻ Masfrand 1900 donne 2,10 m pour l'épaisseur courante, mais sans préciser où cette mesure est prise et 3,08 m également aux angles. Précigou 1889, 38, donne 2,40, sans autre précision pour l'épaisseur courante et 3 m aux angles.

²²⁻ Michon 1844-1848, 180.

²³⁻ Michon 1844-1848, 180, en annonce seize (alors que seuls sept côtés peuvent en recevoir, le huitième étant la porte) et n'en dessine que douze (fig. 2). Il ajoute qu'ils ont été largement pillés.

²⁴⁻ Masfrand 1900. Précigou 1889, 38 reproduit ces mesures : 0,90 de largeur et 0,40 m de saillie.

^{25- 5,70,} d'après Masfrand 1900 (sans doute entre les arêtes des secondes saillies).

²⁶⁻ Précigou 1889, 38:0,90.

²⁷⁻ La porte est large de 5,90 m à la hauteur des pilastres et 6 m côté extérieur en raison de l'évasement, d'après Précigou 1889, 39. L. Thomas, qui a redégagé cette zone, fournit des mesures exactes.







Fig. 15. Porte de la cella : fondations du seuil et du montant nord. Vers l'ouest.

Fig. 16. Porte de la *cella* : fondations du montant sud. Vers le sud-ouest.

Fig. 17. Bas du pilastre à l'angle VII-VIII du mur externe de la *cella*.

16

déposé sur l'assise, voire à l'abrasion des surfaces de pose et d'attente ²⁸.

L'obturation partielle de cette porte, sur le plan de J.-H. Michon (fig. 2), par un mur de faible épaisseur fait problème. Il n'en reste plus trace aujourd'hui et je serais tenté de penser qu'il s'agit d'une construction tardive, peu solide, comme le "puits" I ²⁹.

Revêtements muraux

Enduit

A. Masfrand ³⁰ évoque un revêtement de mortier de 0,015 m d'épaisseur sur le parement du mur de *cella* et les pilastres internes.

Marbre

D'après J.-H. Michon, un fragment vert ou cipolin formait "une plinthe qui régnait à la base des murs du sanctuaire" 31. A. Masfrand 32 a vu un revêtement interne en plaques de 0,03 m, en marbre blanc veiné de vert. En 1889, A. Précigou a recueilli de nombreux fragments de plaques d'épaisseurs variées, en marbre rouge (2 à 7 mm), vert antique (6,5 à 7,5 mm), gris (5 à 11 mm), blanc (4,5 à 14 mm) et noir (10 mm)³³. La faiblesse des épaisseurs trahit effectivement l'appartenance de ce matériel à un revêtement plaqué. Ces plaques étaient scellées dans le blocage et l'enduit par des tiges en bronze, certaines alors encore en place, d'autres éparses dans les décombres. J.-H. Michon dessine deux d'entre elles sur sa planche (fig. 2, VI) et en fournit deux modules, l'un de 0,14 m, l'autre de 0,24 m de longueur.

Décor mural

Des plaques de marbre cannelées et, nous le verrons, des chapiteaux historiés témoignent de l'existence de pilastres corinthiens. Les murs et/ou

l'ordre interne (ou les ordres internes, voir infra) étaient couronnés d'entablements engagés : en témoignent des fragments de corniches dont l'un nous est parvenu (fig. 32). Celui en haut, à gauche et à droite de la planche de J.-H. Michon (fig. 2), mesure, d'après l'échelle, 0,144 m de hauteur ³⁴.

Dallage

D'après J.-H. Michon, la cella était "pavée de marbres en parallélogrammes rectangles de 1,19 m de longueur sur 0,55 m de largeur. Ces pavés sont alternativement de marbre rouge veiné et de marbre gris-blanc à veines micacées". A. Masfrand 35 y a encore vu des plaques de marbre blanc veiné de vert, de plus grandes dimensions que celles du décor mural. D'après le même auteur, ce dallage "s'étendait entièrement et circulairement à 1,64 m du mur": doit-on en déduire que le dallage central était entouré d'une couronne de 1,64 m de large faite d'un autre type de marbre, disparu à l'époque de Masfrand? D'après A. Précigou, le dallage était "entièrement construit avec un marbre rouge veiné alternant avec un marbre gris blanc à veines micacées, de 0,04 m d'épaisseur. Ces dalles de marbre, uniformément rectangulaires, reposaient sur une couche de ciment de briques de 0,08 à 0,10 m d'épaisseur" ³⁶, ce que confirme notre fig. 16 pour la galerie.

Les niches (fig. 2 et 27)

Les quatre murs des directions intermédiaires entre celles des points cardinaux comportent une niche centrée. Ces niches, auxquelles J.-H. Michon donne une ouverture de 2,46 m ³⁷, prennent-elles naissance au niveau du sol ou plus haut ? J.-H. Michon n'en dit rien. Les murs n'étant guère conservés en hauteur, on inclinera à penser qu'elle s'ouvraient au niveau du sol ou peu au-dessus.

²⁸⁻ Fincker 1986.

²⁹⁻ Même obturation tardive de la porte de la cella nord du sanctuaire de Genainville, Mitard 1993, 268.

³⁰⁻ Masfrand 1900, 116.

³¹⁻ Michon 1844-1848, 181.

³²⁻ Masfrand 1900, 116.

³³⁻ Précigou 1889, 40.

^{34.} Il indique 0,15 m de haut et 0,17 m de saillie dans son texte (Michon 1844-1848, 182), mesures qui ne s'appliquent qu'au dessin de droite ; la vue de face, selon l'échelle, mesurerait 0,217 m, or, il s'agit, toujours d'après le texte, du même élément.

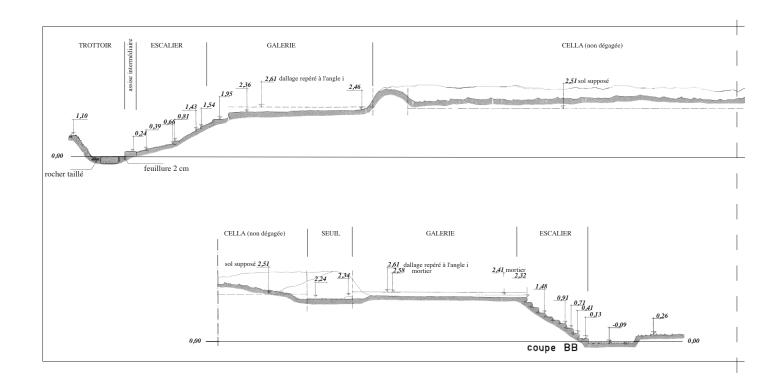
³⁵⁻ Masfrand 1900, 116.

³⁶⁻ Précigou 1889, 38-39.

³⁷⁻ Michon 1844-1848, 182, n. 1.

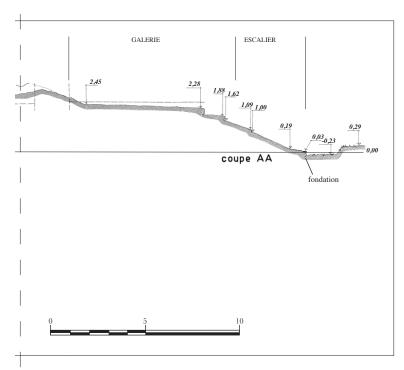
Desplegable 42 cm x 27 cm

Fig. 18.eps



▲Fig. 19. Coupes de L. Thomas. Échelle : 1 : 200.

▶ Fig. 20. Plan et coupe de la fosse E. P. Aupert. Échelle : 1 : 50.

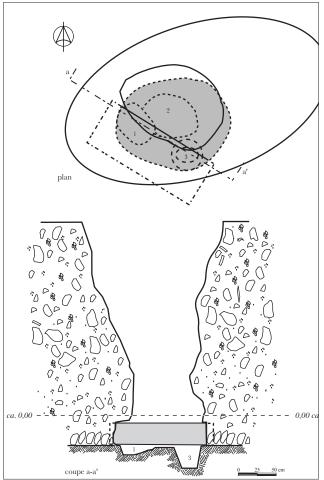


Les fosses

J'ai déjà évoqué le problème que pose, au regard de la pratique du culte, la présence de fosses et de foyers dans des constructions d'époque impériale ³⁸ et j'y reviendrai à propos du temple de Barzan ³⁹. Je me borne donc ici à constater cette présence en suggérant quelques hypothèses sur leurs destinations ⁴⁰.

La fosse E

Je ne reviendrai pas sur cette fosse particulière (fig. 20) ⁴¹, à laquelle j'ai consacré l'article cité cidessus ⁴², sinon pour rappeler que, profonde de *ca*. 3 m, elle se superpose à trois cuvettes, ménagées dans le substrat et dans lesquelles on peut voir les vestiges d'un culte plus ancien, du début de l'Empire sans doute, et de tradition celtique.



Le "puits" F

De deux mètres de diamètre (fig. 2 et 27), il descend lui aussi jusqu'au substrat à travers le *caementicium* du podium ⁴³. J.-H. Michon (*ibidem*) y a découvert des cornes de taureaux et de cerfs ⁴⁴, l'os frontal d'un jeune taureau avec la corne adhérente et des morceaux de charbon. L'ensemble, s'il n'a pas été introduit là postérieurement, ressemble à des restes

³⁸⁻ Aupert 2005, 145.

³⁹⁻ Aupert, à paraître a.

⁴⁰⁻ Sur l'usage cultuel de ces fosses dans les sanctuaires celtiques et sur leur transformation progressive en temple, voir Brunaux 1996, 73-77.

^{41.} Elle est présentée comme "peut-être la chambre funéraire" dans le rapport du directeur de la circonscription archéologique, cf. Nicolini 1973.

⁴²⁻ Aupert 2005.

⁴³⁻ Michon 1844-1848, 183.

^{44.} La fosse de la cour du temple des Mersans, probablement dédié à Mercure, et qui a livré un vase mentionnant un vergobret, contenait une représentation d'andouiller de cerf en bronze et d'autres fosses, des fragments d'andouillers prélevés sur l'animal à l'exclusion de toute autre partie, cf. Fauduet 1994, 179, et l'auteur (Fauduet 1993b, 128) en signale d'autres exemples, dont celui de Chassenon. À Colchester, une figurine de cerf est dédiée à Silvanus Callirius, dieu local de la végétation. Le renouvellement annuel des andouillers symbolise la force regénératrice cyclique de la nature.

de sacrifices et évoque nombre d'autres dispositifs courants dans les cultes de tradition celtique, qui se pratiquaient près d'une fosse et donc à l'intérieur de la *cella*, lorsque cette fosse y est située ⁴⁵.

Le "puits" D et le bloc à cuvette

Il est du même diamètre que le précédent et J.-H. Michon, qui n'y a rien trouvé, n'en précise pas la profondeur. À côté, se trouvait un gros bloc de granit presque carré (1,20 x 1,15, x 0,55 m). Le centre de l'une de ses faces était creusé d'une cuvette de 0,20 m de diamètre et de 0,25 m de profondeur. Piédestal de statue s'interroge J.-H. Michon ⁴⁶? Les statues étant supposées se trouver de préférence dans les niches, on peut aussi penser à un autel ⁴⁷, où se recueillait le sang des victimes avant qu'il ne soit versé dans le puits voisin, en offrande à l'aspect chtonien de la divinité du lieu.

La cavité I

Cette cavité (fig. 2 et 27) mettrait en communication la *cella* et le péristyle en passant sous le mur de la *cella*. Elle constitue l'un des arguments en faveur du caractère originel des fosses de cette *cella*: pourquoi des pillards chercheurs de trésor auraientils entrepris une opération aussi bizarre? Mais bizarre, le dispositif l'est encore dans un contexte antique. Il paraît en effet beaucoup trop important pour avoir logé une canalisation forcée qui eût apporté de l'eau à l'intérieur de la *cella*. En ce cas, le conduit aurait dû se prolonger sur toute la profondeur de la galerie et entailler le podium, ce que ne révèlent ni le plan du fouilleur, ni les photographies récentes

1.3. La galerie

Entre le mur de la *cella* et le rebord du podium, la profondeur de la galerie (fig. 18 et 27) est d'une quarantaine de centimètres plus courte au nord qu'au sud, alors que la *cella* est, par ailleurs, bien centrée par rapport à ce podium : l'espace mesure 7,05 m côté II et 7,046 m côté VIII, contre 7,48 m côté IV et 7,48 m côté VI. Étant donné que le plan précis dont nous disposons ne comporte pas un relevé direct de la *cella*, nous ne tirerons aucune conclusion de ces disparités et adopterons une valeur moyenne indicative de 7,26 m. Pour la largeur une fois reconstitué le péristyle, voir infra, p. 156.

Dallage

La galerie péristyle est dallée de calcaire de Chasseneuil ⁴⁹. Ce dallage subsiste très partiellement aujourd'hui. Il est posé sur une couche de béton de tuileau (fig. 16).

Revêtement extérieur du mur de cella

Ce revêtement est en "marbre cipolin" scellé par des tiges-crochets de bronze, comme les plaques de marbre dans la *cella* ⁵⁰. On s'interroge sur la disparité entre le dallage en calcaire et le placage mural.

⁽fig. 10-11). Nous attendrons donc une nouvelle fouille et la vérification de la communication entre les deux parties de la cavité pour tenter de préciser l'affectation ⁴⁸.

⁴⁵⁻ La fosse circulaire (d = 0,95, h = 0,75 m) du fond de la *cella* sud du temple de Genainville, au pied de la niche du fond qui devait abriter la ou les statues divines, renfermait un abondant dépôt d'os d'animaux, ainsi que divers objets. Le dallage a disparu dans cette zone, avec, donc, la relation stratigraphique qu'il pouvait entretenir avec la fosse (Mitard 1993, 271). À Jordon Hill (*fanum* du IV s.), une fosse de 4,50 m de profondeur, ménagée dans l'angle sud-est de la *cella*, était remplie de couches successives de plaques de pierre et d'os d'oiseaux, avec quelques monnaies tardives, cf. Lewis 1966, 44-45.

⁴⁶⁻ Michon 1844-1848, 184.

⁴⁷⁻ Fauduet 1993c, 83-84 rappelle que l'autel est le plus souvent situé au fond ou au centre de la *cella* et que celui du temple de Sainte-Eulalie-de-Cernon comporte une cupule. À Genainville, la construction située au centre du *fanum* qui a précédé, à l'époque claudienne, la *cella* sud du temple du II° s. est une fosse de 0,90 x 0,70 m, bordée de pierres : elle ne peut donc être une base de statue, que l'on imagine compacte et non creuse, cf. Mitard 1993, 46.

⁴⁸⁻ C'est cette communication qui peut nous indiquer s'il s'agit par exemple d'un dispositif utile à la divination. Il est connu que les dieux rendent des oracles par la voix de leurs prêtres et les glosateurs chrétiens ont moqué les subterfuges utilisés parfois pour créer l'illusion que c'était le dieu lui-même qui s'exprimait. Certains de ces moyens propres à impressionner le public sont parvenus jusqu'à nous : à Corinthe (temple absidal archaïque et mur aux triglyphes) ; à Argos, dans le Sérapieion-Asclépieion antérieur aux Thermes A, Aupert 1985, 167-168 et Aupert, à paraître b ; à Sanxay, où il existe un souterrain aboutissant à la galerie du temple, Aupert 1992, 88-89.

⁴⁹⁻ Michon 1845, 73, comme le dallage de diverses salles ou bassins des thermes. Précigou 1889, 40, mesure des plaques de 0,03 m d'épaisseur. Formigé 1944 ne fait que reprendre ces indications.

⁵⁰⁻ Précigou 1889, 40.

Les bassins G et K

La cavité G (ca. 2,68 x 1,97 m, fig. 2 et 27) serait un "bassin aux ablutions", rempli d'eau en permanence, comme la fontaine H, d'après A. Précigou ⁵¹. Quelle que soit la véracité, alors, de l'assertion, elle est infirmée aujourd'hui : la cavité reste sèche. Elle ressemble toutefois fort à un bassin, effectivement, et la présence d'eau si près de l'entrée de la *cella* n'est pas une habitude romaine. Elle est en revanche attestée à proximité immédiate de lieux de culte celtiques et gallo-romains ⁵², dans lequel la purification préalable était de règle également. Le bassin (?) K n'est mentionné par aucun auteur.

La niche pentagonale H

Elle est ménagée dans l'épaisseur de l'un des angles extérieurs nord de la cella (fig. 2, 21-25, 27). Elle fait partie des éléments de la cella qui ont été dégagés par J.-H. Moreau. Il la décrit et en fournit quatre photographies 53, un plan et une coupe (fig. 25). Les différents auteurs, non plus que les photos de Moreau ne précisent pas à quelle hauteur du sol de la galerie elle se situe, mais ce doit être assez bas, voire au niveau de ce sol, étant donné le manque d'élévation conservée du mur (1,50 m). De même, nous ignorons à quelle distance du parement extérieur de l'angle elle se trouve. Son plan est un pentagone irrégulier : bien qu'elle tende à la symétrie par rapport au rayon partant du centre de la cella, ses angles et côtés qui devraient être égaux ne le sont pas. La paroi du fond (sud) mesure 0,68 m, celle de l'est, 0,76 et celle de l'ouest, 0,89 m. Les côtés de facade sont en revanche presque égaux : 0,63 m à l'ouest et 0,66 m à l'est. La profondeur subsistante de la cavité est de ca. 0,60 m. Deux des parois, à l'est et au sud, sont en briques de 4 cm d'épaisseur d'après J.-H. Michon. En fait, on mesure de 3,7 à



21
22
23
24



Fig. 21. Fontaine H. Vers le sud-est.

Fig. 22. Fontaine H. Vers le sud.

Fig. 23. Fontaine H. Vers l'est.

Fig. 24. Fontaine H. Vers le nord-ouest.

⁵³⁻ A. Devautour, toujours attentif à servir la recherche sur le site, nous a adressé toutes les photographies prises par J.-H. Moreau. C'est parmi elles que nous avons choisi l'illustration ci-contre.



⁵¹⁻ Précigou 1889, 40.

⁵²⁻ Voir, par exemple, le puits du sanctuaire de Ribemont (Brunaux 1996, 84). Le bassin accolé au mur externe de la *cella* du temple H1 de Bennecourt (fin 1et/première moitié du 11et s. p.C.) est l'illustration de cette permanence à l'époque gallo-romaine, cf. Bourgeois, dir. 1999, 50 et 53. Quant au puits de la porte de la *cella* nord des temples jumelés de Genainville, il est tardif, mais non moins significatif, cf. Mitard 1993, 267-268.

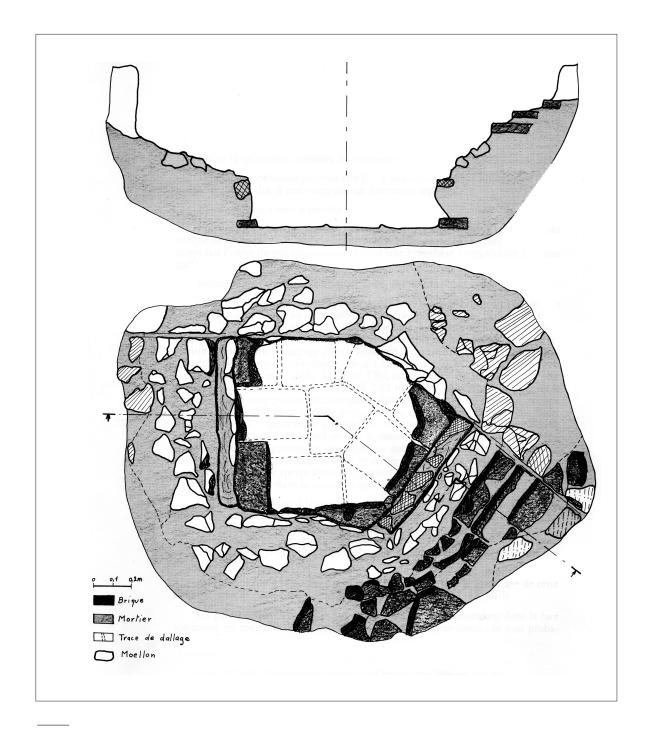


Fig. 25. Fontaine H. Plan et coupe, par R. Nicolas, dans Moreau 1980. Échelle : 1 : 20.

4,7 cm sur la coupe de J.-H. Moreau, fig. 25. Les parois étaient enduites de mortier, puis de plaques de marbre et l'on distingue, au radier, la marque des briques qui le revêtaient et dont certaines subsistent partiellement. J.-H. Michon parle d'un rebord périphérique large de 0,10 m, destiné à supporter un couvercle : on ne le distingue qu'à l'est et à l'ouest sur le plan de notre fig. 25 et sur la fig. 24.

J.-H. Michon et A. Précigou disent cette cavité toujours pleine d'eau ⁵⁴ et supposent qu'elle est alimentée par un siphon ménagé dans les fondations du temple. J.-H. Moreau ⁵⁵ l'a trouvée sèche et démunie de toute trace d'une adduction. La cuvette exclut qu'il puisse s'agir d'une niche de ces statues ou bustes de divinités que l'on peut trouver dans une galerie ⁵⁶. L'absence de conduites ne prouve pas celle de l'eau, qui pouvait être apportée. Mais il peut s'agir aussi d'un tronc où l'on pouvait déposer des ex-voto et dont l'on connaît un parallèle à Nettleton ⁵⁷.

Matériaux divers

E. Biais ⁵⁸ mentionne encore des tuiles et carreaux, un tuyau de terre cuite et deux "pointes" d'amphores, ces deux dernières seules étant attribuées au temple.

1.4. La cour (fig. 1)

Elle est délimitée par un mur de plan rectangulaire, dont nous ne connaissons que la partie orientale, munie d'une avancée en arc de cercle, dans l'axe du temple sans doute ⁵⁹ et en direction des thermes. Cette façade orientale mesurerait quelque 215 m l'avancée environ 107 m de largeur ⁶⁰. Beaumesnil a vu "six demi-arceaux enfoncés, détruits



Fig. 26. Renforts de la terrasse est de la cour du temple.

en 1758", qui en font partie ⁶¹: ce sont des contreforts semi-circulaires en sous-œuvre, courants, notamment en Gaule, et destinés à renforcer un mur de terrasse ⁶² à son arrière. J'ai encore aperçu deux d'entre eux en 1983 et ils ont été photographiés en 1989 (fig. 26; le second est à peine visible, à l'arrière).

Cette cour est occupée, dans sa zone SO, par des fosses ⁶³, vers lesquelles se dirige un aqueduc venu de l'est (fig. 1). Espacées de 5 m, d'un diamètre chacune de trois mètres, elles sont profondes de 1,20 m et communiquent entre elles par de petites conduites, ce qui exclut vraisemblablement leur interprétation

⁵⁴⁻ Michon 1844-1848, 184; Précigou 1889, 40.

⁵⁵⁻ Moreau 1980, IV.

⁵⁶⁻ Van Andringa 2000.

⁵⁷⁻ Wedlake 1982, 44.45 : c'est une niche ménagée également dans un angle de la *cella* octogonale, côté galerie, et dans laquelle on a trouvé quatre monnaies (de Faustine à Gallien) et des cendres. Le temple est dédié à Apollon.

⁵⁸⁻ Biais 1884-1885, 33.

⁵⁹⁻ Nous ne disposons pas de relevé récent de ces zones encore largement enfouies du reste.

⁶⁰⁻ Doulan 2004, 79, fig. 4. Mesures hypothétiques, en l'attente d'un dégagement d'ensemble.

⁶¹⁻ Michon 1844-1848, 186.

⁶²⁻ Comme à Meaux, cf. Magnan 2006, fig. 17.

⁶³⁻ Aujourd'hui invisibles. Deux d'entre elles ont été fouillées par A. Masfrand, en septembre 1897 (Masfrand 1900, 117-118). Barrière 1937, 247 reprend le chiffre de A. Masfrand: "31 citernes contenant 260 m³". Il en existe en fait quarante-neuf, qui sont détectables sur les photographies aériennes (Perrin 2001, XI).

comme silos. L'ensemble va faire l'objet d'une fouille ⁶⁴, destinée à confirmer ou infirmer la présence de l'eau dans toute la partie sud de la cour.

2. Reconstitution

2.1. Le podium

L'assise intermédiaire

Entre le trottoir, à la cote zéro, et le bas du podium et des escaliers, règne actuellement, sur les flancs II, V et VI, une lacune de 0,35 à 0,55 m de largeur. Deux blocs en place au pied de l'escalier du flanc V (fig. 11 et 18) nous informent sur sa fonction: elle logeait une assise intermédiaire entre le sol externe et le podium. Ces blocs sont cotés à 0,24 et sont de niveau avec le lit d'attente de la première marche de l'escalier sud (0,26). À l'est, la situation est différente, où le lit d'attente de cette première marche est à 0,13. On en déduit que cette assise intermédiaire n'a pas existé dans cette zone et, donc, qu'elle était destinée à rattraper un pendage négatif de la roche du nord vers le sud depuis grosso modo l'axe E-O du temple, puis, l'assise faisant sa réapparition sur le flanc II, du sud vers le nord à partir de ce même axe.

Les escaliers

La présence de quatre escaliers est assurée par la physionomie actuelle de la ruine, dont les excroissances cruciformes sont toutes en pente négative vers l'extérieur, et par la présence, sur ces pentes, de traces de marches, mieux conservées sur le côté est (fig. 6-9), plus érodées, mais nettes sur les autres côtés. Les échiffres en grand appareil ont partout disparu, mais l'on en mesure bien l'épaisseur, qui varie de 2,02 à 2,15 m et qui pouvait être de 7' = 2,07 m.

Les neuf marches de l'escalier est occupent une profondeur de 3,30 m, ce qui permet de calculer, malgré les irrégularités créées par la dégradation, un giron de 0,366 m pour chacune. De même, la

Le palier qui succède à ces marches s'étend sur environ 2,62 m jusqu'aux colonnes. Était-il matérialisé par un dallage différent ?

La présence d'une base au centre de l'escalier, peu fréquente, a des antécédents hellénistiques, au temple d'Hercule à Cori, puis impériaux, aux temples de Mars Ultor et de Faustine à Rome, ainsi qu'au temple du forum flavien de Conimbriga.

2.2. La galerie

L'ordre périphérique

Nous disposons de données restreintes. I.-H. Michon a découvert des briques en quart de cercle qu'il attribue sans nul doute à tort aux colonnes du péristyle (voir infra) et restitue huit de ces colonnes en haut des marches (fig. 2), ce qui crée un entraxe trop étroit. P. Barrière en propose cinq aux mêmes endroits 65, ce qui entraîne l'excès inverse et, surtout, installe une colonne dans l'axe, ce qui est impossible. Les colonnes de granit qui se trouvaient jadis à l'entrée de l'église et au cimetière du village ont pu passer pour provenir du temple 66. L'une d'elles, encore visible au cimetière et qui ressemble plutôt à un milliaire, est de trop faible diamètre et de trop mauvaise facture pour répondre à une telle affectation. Il faut donc reprendre le problème et déterminer tout d'abord le diamètre des colonnes.

Nous nous fierons donc au parallèle le plus proche par la taille et le plus récemment étudié : le temple circulaire de Barzan ⁶⁷. Ce temple est de dimensions équivalentes hormis les escaliers (35,48 m de diamètre) à celles de Chassenon

différence de niveau entre la première marche (0,13) et la dernière (2,32) fixe la hauteur des contremarches à 0,243 m. Entre cette dernière marche à 2,32 et le dallage du péristyle à 2,61, il faut restituer une dixième marche, haute de 0,29 m (1').

⁶⁵⁻ Barrière 1937, 246, fig. 4.

⁶⁶⁻ Beaumesnil, cité par Michon 1845, 75, qui écarte l'hypothèse.

⁶⁷⁻ Aupert 2004 et 2006. Le recours à la Tour de Vésone à Périgueux serait vain : des doutes planent sur l'attribution du tambour de colonne (d = 1,32 m) proposée par J. Lauffray, Lauffray 1990, 75. Il n'a pas été retrouvé et la dimension paraît bien forte : étant donné la contrainte imposée par les logements des poutres du plafond dans le mur de *cella*, il entraîne la reconstitution d'un entablement trop restreint en hauteur (rapport col/entbl. = 4,48 pour 3,7 à la Maison Carrée et *ca.* 3,7 au Panthéon).

⁶⁴⁻ Dirigée par C. Doulan et prévue en 2008.

Desplegable 42 cm x 27 cm

Fig. 27.eps

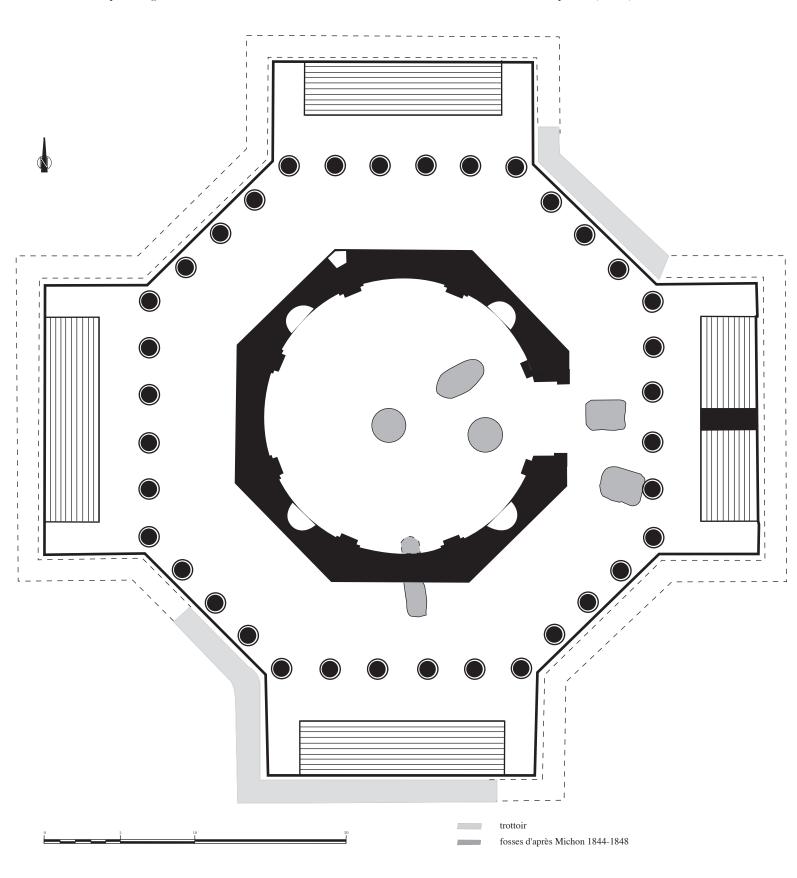


Fig. 28. Plan simplifié du temple de Montelu à Chassenon. DAO : P. Aupert. Échelle : 1 : 250.

(35,48 m également pour le cercle de pose des colonnes les plus internes, on le verra ; 38,15 m pour le cercle dans lequel s'inscrit le podium) ; or, il possède des colonnes de 1,02 m de diamètre ⁶⁸ : on attend des colonnes de cette taille à Chassenon.

Sur le site des thermes, en façade ouest, face au temple, on connaît deux tambours de colonnes en impactite (fig. 29-30), dont le diamètre de 0,83/0,88 m, augmenté d'un enduit cannelé ⁶⁹ pourrait convenir à notre temple, mais ils appartiennent à des demi-colonnes et, a priori, replacer des demi-colonnes contre le mur de *cella*, en correspondance avec les colonnes du péristyle, paraît impossible, notamment aux angles (à l'angle VIII/I il y a de surcroît la fontaine H). Il faudra, là encore, attendre une fouille exhaustive.

Quel que soit, en tout cas, le degré de probabilité de notre proposition, la communauté de dimensions avec le temple de Barzan rend un diamètre de *ca*. 1 m fort vraisemblable. Comme à Barzan, la colonne de Chassenon devait donc être haute d'environ 10 m.

L'entraxe

Il faut tout d'abord tenir compte de la différence de largeur entre les flancs cardinaux, munis d'escaliers, et les flancs intermédiaires (supra, p. 135). Il faut aussi pendre position sur le système choisi par le constructeur: péristyle intégral ou péristyle mixte 70. Les fana possèdent en effet parfois une galerie close par un mur plein 71. En haut des escaliers, nul doute que nous ayons une colonnade : c'est la marque des temples à podium. Sur les flancs intermédiaires, en revanche, la question peut se poser. Cependant, alors que le mur de la cella est conservé, nul n'a jamais vu la moindre trace d'un mur en périphérie de ce podium. De surcroît, l'existence d'un mur aurait sans doute amoindri la dégradation du rebord, ce qui n'est pas le cas (fig. 4-5). Nous proposons donc un péristyle intégral sur les huit côtés, les colonnes des côtés intermédiaires

Pour gommer les irrégularités des dimensions, nous avons procédé empiriquement, en utilisant le plan au 1/50° et sa version numérisée au 1/100° (réduit à 1 : 200, fig. 27) et en respectant deux principes : un espacement d'un pied entre la base et le rebord ⁷³ et le placement des colonnes extrêmes des façades dans l'axe des massifs d'échiffre, règles qui nous ont paru avoir été observées par le constructeur.

Les côtés orientés selon les points cardinaux sont plus larges, on l'a vu, que les côtés intermédiaires : ils recevaient donc plus de colonnes. On place les bases des colonnes en retrait de un pied (0,2957 m) du rebord du podium et, donc, leurs axes à environ 1,00 m de ce dernier. Du côté de l'entrée, et donc sur les quatre côtés cardinaux, il faut un nombre de colonnes pair, de facon à dégager l'axe et à insérer la porte dans un entrecolonnement 74. L'entraxe moyen 75 entre les colonnes extrêmes de ces quatre côtés est ainsi de ca. 15,50 m. Y placer quatre colonnes reviendrait à créer un entraxe de guelque 5 m, ce qui est impossible. En revanche, avec six colonnes, on obtient un entraxe moyen de 3,10 m (10' 1/2), ce qui convient bien à des colonnes d'environ 10 m de hauteur. Or, un entraxe courant de cette dimension permet de restituer normalement cinq colonnes sur les côtés intermédiaires, où le grand entraxe est de 12,58 m et l'entraxe moyen de 3,14 m. Les quatre centimètres de différence, d'une part rentrent dans la marge d'erreur d'une démarche empirique et, d'autre part, ne constituent pas une différence sensible à l'œil.

Enfin, cet entraxe courant a pu être réduit sur les façades pour consentir un élargissement des entrecolonnements centraux. Le temple de

reposant sur le grand appareil du podium et les colonnes des flancs cardinaux reposant directement sur le blocage, comme à Barzan ⁷².

⁶⁸⁻ Aupert 2004, 58, fig. 4_5.

⁶⁹⁻ Les corniches découvertes par J.-H. Michon étaient couvertes d'un enduit épais, cf. Michon 1844-1848, 181.

⁷⁰⁻ Comme le dessine J.-H. Michon sur son plan, fig. 2.

^{71.} Je suggère que tel est le cas au temple circulaire de Vendeuvredu-Poitou, cf. Aupert, à paraître a, chapitre 3.5.2.

⁷²⁻ Aupert 2004, 57, fig. 3.

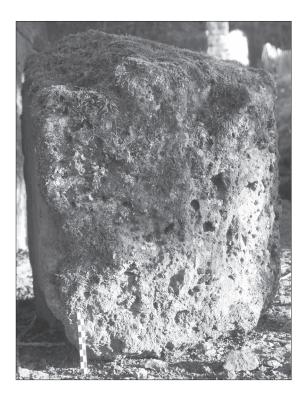
⁷³⁻ L'espace est généralement plus petit dans les temples préservés, mais d'une part, notre temple est le plus grand que nous connaissions et, d'autre part, un espacement plus réduit, sans aller toutefois jusqu'au demi-pied de la Maison Carrée, ne modifierait pas sensiblement le résultat.

^{74.} À cet égard, la reconstitution de cinq colonnes dans Barrière 1937, 246, fig. 4, est irrecevable.

⁷⁵⁻ Il existe des variations entre les largeurs des massifs d'escalier qui se répercutent dans le placement des colonnes : nous sommes donc tenus d'utiliser des moyennes, ce qui d'ailleurs n'a pas de conséquences perceptibles à l'œil.







▲ Fig. 29**a-b**. Demi-colonne 1 des Thermes (cl. Sandra Sicard).

■Fig. 30. Demi-colonne 2 des Thermes (cl. Sandra Sicard).

Chassenon est en tout cas plus pycnostyle que celui de Barzan, dont l'entraxe est de 12' = 3,549 m.

La quasi identité des mesures est un gage que notre reconstitution s'approche au plus près de la réalité antique.

Avec une colonnade reconstituée selon ces principes, la largeur moyenne de la galerie entre le mur de *cella* et la face interne des colonnes est de 5,30 m, ce qui représente également à quelques centimètres près la portée des poutres du plafond.

Tracé (fig. 27)

On s'aperçoit par ailleurs que le cercle de 129', qui passe par les angles de l'octogone, constitue la limite de pose des colonnes extrêmes de chaque flanc et qu'un cercle de 120' (35,48 m) délimite la face externe des colonnes centrales des flancs de liaison II, IV, VI et VIII. Les axes qui passent par les colonnes extrêmes et les colonnes médianes se recoupent dans un espace très réduit : un cercle de 5 cm autour du centre de la *cella*, sur le rebord NE du puits D, vers l'emplacement supposé de l'autel. Les angles de la *cella*, en revanche, étant donné l'irrégularité des pans de l'octogone, ne sont pas rigoureusement situés sur ces divers axes, loin s'en faut ⁷⁶. Seules les quatre niches chevauchent les axes des colonnes centrales des côtés intermédiaires.

2.3. La cella

L'appareil

J.-H. Michon parle d'une profusion de briques ⁷⁷ dans la couche de destruction. Il mentionne surtout "seize chaînes de briques" ⁷⁸ rayonnantes, qui traversent l'épaisseur du mur de *cella* à raison de deux par côté. Le dispositif est curieux : d'ordinaire, les maçonneries sont armées, soit d'arases de briques traversantes horizontales, de un à plusieurs lits, qui solidarisent parement interne et parement externe, soit de pilastres verticaux en briques, ou en grand ou moyen appareil, et munis de harpes, comme dans

l'opus africanum, lequel est rarement traversant ⁷⁹. Le plus probable est qu'à Chassenon la faible hauteur subsistante du mur n'a pas conservé le système intégralement et que ces chaînages verticaux étaient munis de harpes et complétés par des arases horizontales.

La hauteur de la cella

Les archéologues qui ont affaire à des fana ont tendance à en présenter des reconstructions en élévation qu'ils ne justifient pas, ni pratiquement, car les éléments en ont presque toujours disparu, ni théoriquement, en se fondant sur des comparaisons 80. Peu nombreux, ces derniers sont pourtant parlants. Je les ai rapidement évoqués 81 et je reprendrai la question, en y joignant le témoignage des documents figurés 82. La conclusion est qu'il ne subsiste qu'un seul temple turriforme intégralement conservé, le temple "de Janus" à Autun et que la proportion entre la hauteur totale de la cella et sa largeur est de 1,7, tandis que la proportion entre la hauteur totale de la cella et la hauteur totale de la galerie est de 2,22 83. La largeur de la cella de Chassenon, vue de l'est 84, est de 21,89 m (74'): la hauteur pourrait donc être de 21,89 x 1,7 = 37,21 m à partir du stylobate. Si l'on se fonde sur la hauteur de la toiture du péristyle, qui, reconstituée avec une pente de 25°, parvient à une hauteur de 15,50 m contre le mur de la cella, on obtient une hauteur totale de cella de 15,5 x 2,22 = 34.41 m. La movenne des hauteurs ainsi obtenues est 35,81 m. Ces valeurs sont indicatives, bien entendu. Dans le dessin de reconstitution, fig. 31, nous avons fixé une hauteur de 35,48 m, soit 120', comme au

⁷⁶⁻ Rappelons toutefois que cette *cella* était invisible lors du relevé de L. Thomas, fig. 18, et qu'elle n'a jamais fait l'objet de mesures prises avec un instrument moderne.

⁷⁷⁻ Michon 1844-1848, 186.

⁷⁸⁻ Michon 1844-1848, 180. Il n'en dessine que douze : voir supra, n. 23 et fig. 2.

⁷⁹⁻ Il ne faut pas confondre ces renforts ponctuels avec des éléments structurels principaux, constituant l'ossature du bâtiment et qui ne reçoivent que des compléments de remplissage en briques ou en petit appareil, comme à l'aqueduc de S. Lorenzo dell'Amaseno ou au Colisée, Lugli 1957, pl. CLVI, CCII.

⁸⁰⁻ Exception faite pour la récente reconstitution du temple de Mars Mullo à Allonnes, Brouquier-Reddé et al. 2004, 118-121, fig. 10, mais elle repose sur un rapport L/h de 1,414 (en fonction d'exemples non précisés), qui est, on le verra, trop faible. La reconstitution du temple de Riaz, Vauthey 1985, 101, non justifiée, présente néanmoins des proportions crédibles au regard du rapport que nous établissons ci-dessous.

⁸¹⁻ Aupert 2004, 64 et 2006, 274.

⁸²⁻ Aupert, à paraître a.

⁸³⁻ Mesures effectuées sur les reconstitutions de Rasch, dans Parlaska 1998, 278-282.

⁸⁴⁻ Comme depuis les autres angles de 45° successifs.

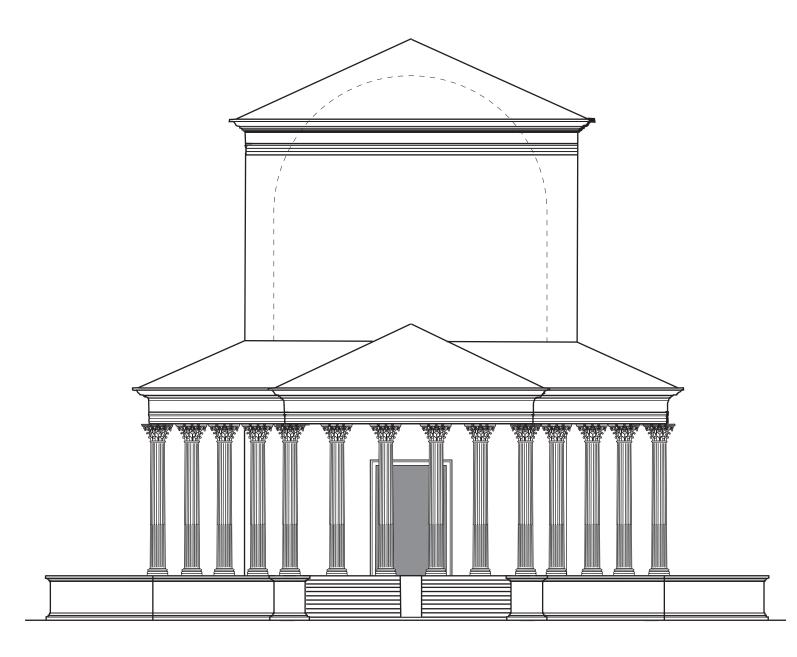


Fig. 31. Reconstitution de la façade du temple octogonal de Chassenon. DAO : P. Aupert. Échelle : 1 : 250.

temple de Barzan. La même mesure a peut-être été utilisée pour le placement des colonnes ⁸⁵.

Le mur extérieur de la cella

Le parement extérieur était-il muni de pilastres angulaires ? L. Thomas (fig. 18) a relevé la présence d'un soubassement en saillie sur l'angle entre les flancs VII et VIII de la *cella*. Il s'agit sans doute de la base d'un pilastre à deux pans qui ornait cet angle et donc les autres. Il faudra voir si les placages porteurs de cannelures de 27 mm avec des listels de 15 mm signalés par J.-H. Michon ⁸⁶ peuvent leur être restitués. La liaison entre les deux octogones au niveau des poutres de plafond faisant que trois poutres convergent vers chaque angle de la *cella*, rend difficile la reconstitution d'un système de correspondance entre leurs aboutissements et ces pilastres. La présence, enfin, de la fontaine H à l'angle VIII/I accentue cette difficulté.

L'intérieur de la cella 87

Pilastres

Il n'est aucune raison d'attribuer avec J.-H. Michon 88 une cornière en bronze, du reste découverte dans le village et non dans le temple, à la décoration des arêtes des pilastres. On peut même s'interroger sur la morphologie de ces derniers.

Des briques en quart de cercle, signalées par Beaumesnil et décrites par J.-H. Michon ⁸⁹ méritent à cet égard une attention particulière. Nous avons vu qu'elles ne pouvaient pas être attribuées aux colonnes du péristyle. En revanche, assemblées deux à deux, et non quatre par quatre comme le

propose l'auteur, on obtient des demi-colonnes d'un diamètre de 0,66 m. À ce diamètre, il faut ajouter l'enduit cannelé et, donc, le porter à quelque 0,75 m. De telles demi-colonnes pouvaient être, non pas supportées par les huit bases, qui, dans ce cas, n'auraient pas été munies du décrochement qu'on leur voit sur le plan de J.-H. Michon, mais adossées aux pilastres qui s'élevaient sur ces soubassements. La largeur du panneau est en effet d'environ 1,10 m, ce qui conviendrait bien à l'adossement de demi-colonnes de ce type.

Une telle attribution, si elle se révèle exacte, peut nous conduire plus avant dans la reconstitution de l'aspect intérieur de la *cella*. Ces colonnes engagées ne devaient pas dépasser quelque 7,5 m de hauteur et pouvaient porter un entablement de *ca.* 1,60 m, soit un total de 9,11 m. Elles ne parvenaient donc pas, loin s'en faut, au sommet du mur interne de la *cella*. Donc, ou bien la partie supérieure de ce mur était dépourvue de décor, ou bien ce décor comportait trois étages. La hauteur attendue pour la naissance de la coupole se situant vers 24,90 m, ces trois étages étaient, soit hauts chacun de 8,30 m, soit de hauteur décroissante au-dessus d'un premier étage de quelque 9 m.

Corniches

Au moins trois fragments de corniche ont été découverts par le fouilleur. De dimensions restreintes – au moins pour le premier – ils proviennent sans doute du décor interne.

Fig. 32. Découvert lors des fouilles opérées en décembre 1844 par J.-H. Michon. Marbre blanc. H = 0,22 m; l = 0,26 m⁹⁰. Décoré d'oves, de rais de cœurs et de feuilles d'acanthe. Reproduit dans J.-H. Michon (fig. 2)? ⁹¹ : l'auteur lui donne 0,15 m de hauteur et 0,17 m de saillie...

Un autre fragment de corniche est également mentionné avec la même provenance. Enfin, le même J.-H. Michon a trouvé, dans le mur de clôture du cimetière, "une large corniche d'entablement en pierre fine avec des moulures bien profilées", mais il ne dit pas s'il l'en a extraite et ne l'a pas figurée sur sa planche (fig. 2).

⁸⁵⁻ Supra, p. 156: quatre d'entre elles, au centre des pans intermédiaires, sont délimitées par un cercle de 120', voir fig. 27. 86- Michon 1844-1848, 181.

⁸⁷⁻ Michon 1844-1848, 181 signale "des débris considérables de pilastres à cannelures", qui correspondaient sans doute aux chapiteaux et dont, malheureusement, il ne fournit aucune dimension. Les éléments de décor conservés constituent un lot assez important au dépôt de Rochechouart. Ils sont en cours de transfert vers le musée du site. C. Doulan en a commencé l'inventaire. Nul doute qu'ils nous apprendront beaucoup sur le décor de la *cella*, voire de la galerie péristyle et C. Doulan communiquera les résultats de son étude dans cette revue. Nous nous bornons donc ici à esquisser les conclusions tirées des découvertes anciennes.

⁸⁸⁻ Michon 1844-1848, 181.

⁸⁹⁻ Michon 1844-1848, 185.

⁹⁰⁻ D'après Biais 1884-1885, 33.

⁹¹⁻ Michon 1844-1848, pl. 180-181, III et IV.



Fig. 32. Fragment de corniche de la *cella* du temple. Musée archéologique d'Angoulème (cl. Sandra Sicard). Décor analogue à celui de la fig. 2.III.

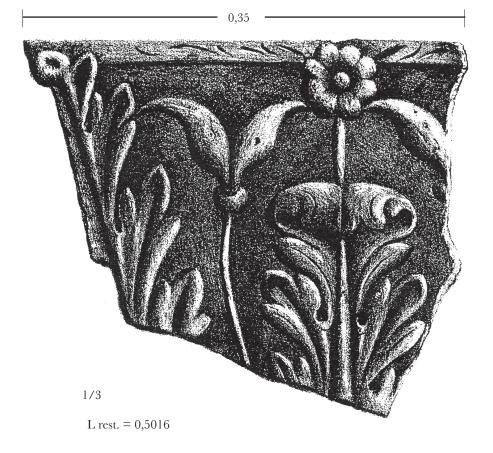


Fig. 33. Fragment de chapiteau de pilastre présenté à la Société archéologique et historique de la Charente par M. Callandreau en 1867.

Ces éléments couronnaient vraisemblablement le mur ou une partition horizontale de ce mur.

Les niches

Un chapiteau de pilastre a été présenté en 1867 en séance de la Société archéologique de la Charente par M. Callandreau (fig. 33).

Sans inv. Marbre blanc. Provenant de Chassenon. L = 0.35 m; h = 0.30 m. "Ce chapiteau appartenait à un ordre de fantaisie employé à la décoration du dedans du temple... Les volutes angulaires, aussi restreintes que possible, sont à peine indiquées et sortent de grandes feuilles latérales montant jusqu'au tailloir, orné de feuilles plaquées; son fleuron, découpé en huit est soutenu par une tige appuyée sur le sommet de la grande feuille du milieu, dont les subdivisions sont découpées en trois" 92. La largeur du tailloir peut être estimée à 0,502 m. J.-H. Michon évoque d'autres éléments : un fragment de frise, plus probablement un élément de chapiteau de placage, décoré d'une partie de feuille d'acanthe, et un fragment de marbre blanc porteur d'une volute ionique (1 = 0,15 m, ép. = 0,08 m). Enfin, deux chapiteaux de pilastres historiés ont été découverts par Masfrand (qui ne les signale pas dans ses comptes rendus) et déposés au musée de Rochechouart (fig. 36-37)⁹³.

Les dimensions réduites de ces divers éléments les font écarter du décor de pilastres larges de 1,10 m et auxquels nous attribuons plutôt, nous l'avons vu, des demi-colonnes engagées. En revanche, ils pourraient appartenir à un encadrement de niche.

Un baldaquin?

Deux socles de colonnes sont mentionnés par E. Biais ⁹⁴ comme provenant du temple également. Ils auraient un diamètre (pris où ?) de 0,40 m, ce qui est trop petit pour une attribution aux colonnes engagées des pilastres. Si l'information est exacte, nous y verrions plutôt les restes de supports d'un baldaquin à restituer quelque part à l'intérieur de la *cella*: au-dessus de l'autel central, par exemple. Mais il faudra attendre un nouveau et prudent dégagement pour identifier les traces au sol d'une telle

implantation, qui demeure en attendant fort hypothétique.

Un opus sectile?

Outre les revêtements de marbre évoqués cidessus, la découverte, par J.-H. Michon ⁹⁵, de "petites tablettes de porphyre et d'ophite d'Orient" suggère la présence d'un *opus sectile*, soit sur un endroit privilégié des murs (niches ?), soit en *emblema* dans le pavement de marbre.

La couverture

Malgré A. Précigou ⁹⁶, nous pensons que la restitution d'une coupole sur la *cella* n'est pas à exclure (fig. 31). La portée de 18,33 m n'est certes pas inaccessible à une charpente conique. Mais l'épaisseur du mur rend plus vraisemblable une voûte. La présence des pilastres accentue cette vraisemblance, dans la mesure où l'on peut estimer qu'ils sont destinés à se prolonger dans le couvrement et à armer la coupole, comme on arme une voûte avec des arcs diaphragmes. Une coupole en arceaux de briques ⁹⁷, rendrait compte de la profusion de briques rencontrée par le fouilleur ⁹⁸.

3. Commentaire

3.1. Datation

L'apparition d'arases de briques date de l'époque augustéenne en Gaule ⁹⁹. Mais le système se répand surtout au 11^e s. L'appareil mixte, connu dès l'époque républicaine, se diffuse en Italie à partir surtout des Flaviens ¹⁰⁰ et les panneaux de moellons y sont le

⁹²⁻ Callandreau 1868, XLVI.

⁹³⁻ Nous revenons sur leur décor ci-dessous.

⁹⁴⁻ Biais 1884-1885, 33.

⁹⁵⁻ Michon 1844-1848, 181.

⁹⁶⁻ Précigou 1889, 38. Il estime, sans autre forme de procès, que les dimensions des renforts de la *cella* ne sont pas suffisants pour soutenir une voûte en maçonnerie.

⁹⁷⁻ Comme au nymphée des thermes de Baïes, dit "temple de Diane", Lugli 1957, pl. CLVII, ou comme au temple de *Minerva Medica* à Rome, Martin & Ginouvès 1992, pl. 77,6. Le rapport entre la portée et l'épaisseur du mur serait de 5,95 aux huit angles. Il est de 4,5 à 6 en général (5,62 à Barzan) et de 6,37 au Panthéon. Une coupole armée de huit demi-arcs serait donc possible.

⁹⁸⁻ Michon 1844-1848, 186.

⁹⁹⁻ De Filippo & Rico 1997; Desbat 1992.

¹⁰⁰⁻ Lugli 1957, pl. CL-CLV.

plus souvent en *reticulatum*. Le petit appareil horizontal avec chaînages de briques verticaux et horizontaux, est daté de l'époque Flaviens - Trajan au théâtre de Trieste ¹⁰¹.

L'appareil de briques de la fontaine (fig. 25), le seul mesurable actuellement, sur la coupe de J.-H. Moreau, comporte des briques de 3,7, 4,7, 4,7, 3,5 et 3,7, moyenne : 4 cm d'épaisseur. Les deux joints mesurent 2,8 et 1,8 cm d'épaisseur, soit 2,3 cm en moyenne. Le rapport entre briques et joints est donc de 1,74. Ce chiffre repose sur un nombre largement insuffisant de mesures et ne peut donc fournir qu'une vague indication. On sait qu'au cours des cinq premiers siècles de l'Empire, ce que j'ai dénommé facteur de densité passe de 3,3 à 0,5, selon une courbe dont la descente régulière est toutefois interrompue par des remontées, dont l'une au II^e s. ¹⁰². Les chiffres de comparaison sont rares pour la Gaule 103. Ceux dont nous disposons 104 laissent entrevoir une décroissance continue, avec la remontée du IIe s. que l'on constate en Italie et en Grèce: 2,64 au caldarium de la villa du Quiou (50/60 p.C.); 1,79 au temple flavien de Jublains; 2,24 à 2 à la Tour de Vésone (100-130) 105; 1,75 aux cellae jumelées de Genainville (après 141/150) 106; 1,51 au bassin du caldarium des thermes de Chassenon (après 120 107); 1,4 aux thermes d'Évreux (185/210) 108. Notre chiffre de 1,74 pourrait donc situer le temple soit à l'époque flavienne, soit dans la décrue post-hadrianique ¹⁰⁹. Mais le critère, on l'a dit, est fragile, en soi du fait de l'exiguïté des données chiffrées et en raison de la rareté des éléments de comparaison. Plus solide est le critère du style de la corniche et du chapiteau des fig. 32-33, qui peut, d'après D. Tardy, situer ces pièces dans le premier quart du II^e siècle.

Ajoutons que le plan de la *cella*, octogonal à l'extérieur, circulaire à l'intérieur, est attesté au "Temple de Diane" à Baïes ¹¹⁰, fin 1^{er}/début 11^e s. et au temple d'Aulnay, peut-être dans la première moitié du 11^e s ¹¹¹.

En l'attente d'une véritable fouille, ces divers indices et *comparanda* nous amènent donc à dater le temple entre Domitien et le début du règne d'Hadrien ¹¹².

3.2. Parallèles

L'inventaire d'Isabelle Fauduet ¹¹³ compte seize temples à *cella* et galerie polygonales sur un total de 653 *fana* en Gaule. S'y ajoutent, en Grande-Bretagne, ceux de Caerwent 2, Pagans Hill, Weycock ¹¹⁴ et Nettleton ¹¹⁵. La forme est donc peu répandue. Le plan octogonal à péristyle représente une variante élaborée par rapport au plan sans péristyle, qui existe, par exemple, à Heckenmunster (Allemagne). Si quelques rares exemplaires comportent un porche ou escalier à l'est, comme Champillet (?), Cocheren/Le Hérapel ¹¹⁶, ou une exèdre en saillie sur un côté, comme à Douarnenez b et Alise-Sainte-Reine ¹¹⁷, aucun n'en possède sur les quatre côtés.

¹⁰¹⁻ Lugli 1959, pl. CXCII.

¹⁰²⁻ Aupert 1990, 598 et 605.

¹⁰³⁻ Aucun auteur, hormis P.-H. Mitard, ne s'y intéresse et ne fournit ces données dans les publications, alors que l'attention sur ce type d'indice a été attirée de longue date dans des ouvrages de grande diffusion : par R. Cagnat, sv. murus, dans le Daremberg-Saglio-Pottier en 1904 et V. Chapot, dans son Manuel en 1916, puis par Ginouvès 1972, 217-245, qui met en jeu également la forme et la découpe des briques, et enfin par Aupert 1997, 84-86.

¹⁰⁴ Mesures personnelles de P. Aupert et de B. Guillot et A.-G. Philippot-Blot pour Évreux, cf. Aupert 1997.

¹⁰⁵⁻ Au bouchon des cavités du haut de la *cella* et aux arases audessus de la porte.

¹⁰⁶⁻ L'un des rares appareils à avoir été décrit avec cette précision (briques de 3,5 cm et joints de 2 cm en moyenne) : Mitard 1993, 80 et 415 (pour la datation).

¹⁰⁷⁻ Jusqu'à présent on proposait une datation flavienne pour les thermes, avec un "embellissement" ou un agrandissement, vers l'est, au début du 11° s. p.C. (Hourcade 1999; Hourcade et al. 2004, 13). Or, les fouilles de 2006 ont montré que la partie centrale des thermes était contemporaine de la partie centrale (tepidaria et frigidaria). Cet aménagement est daté des années 115-120 p.C. (Hourcade et al. 2006, 120-123 et 340).

¹⁰⁸⁻ Aupert 1997, 84-87.

¹⁰⁹⁻ Dans laquelle il faudrait dès lors également situer les thermes du site, ce qui ne va pas sans soulever quelques problèmes.

¹¹⁰⁻ Lugli 1957, CLVII.

¹¹¹⁻ En tout cas, antérieur à 150 p.C., d'après un renseignement que nous fournit C. Doulan.

¹¹²⁻ La présence de briques qui "ont toutes les dimensions imaginables de longueur et d'épaisseur", Michon 1844-1848, 185, pourrait trahir l'utilisation de remplois et, donc, une époque plus tardive peut-être, mais le plus probable est que cette diversité soit attribuable à des réoccupations, dont témoignent le muret disparu qui barrait la porte ou le puits I.

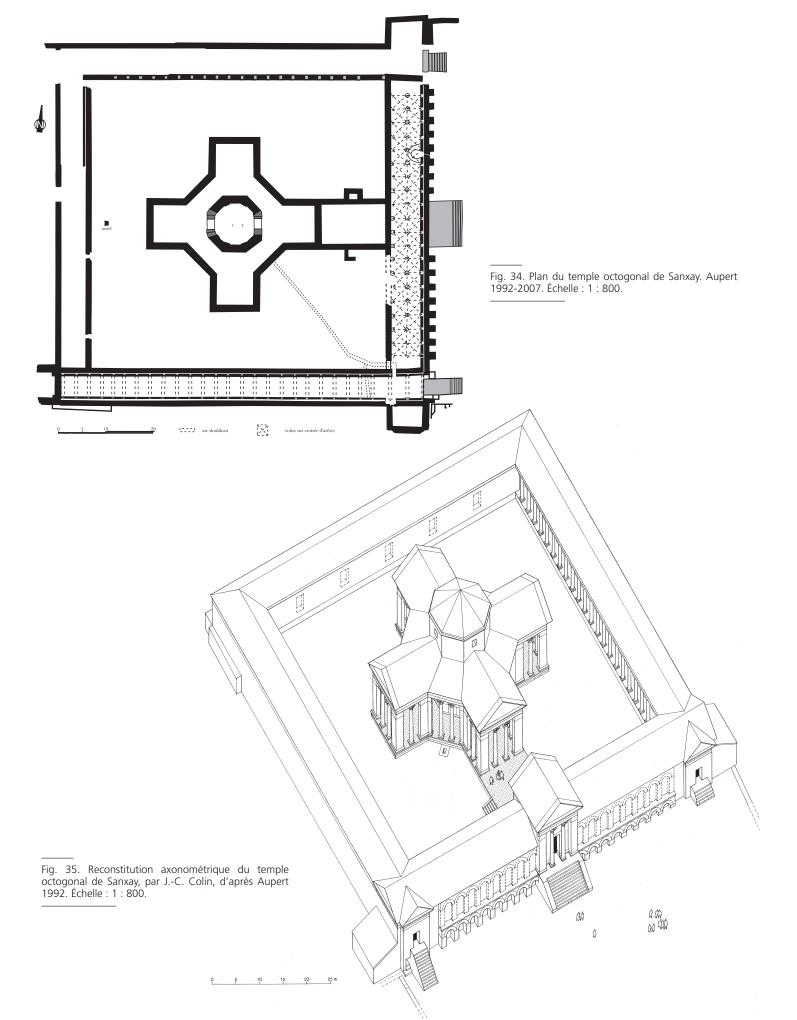
¹¹³⁻ Fauduet 1993 b.

¹¹⁴⁻ Lewis 1966, fig. 33, 34, 36,

¹¹⁵⁻ Wedlake 1982.

¹¹⁶⁻ Fauduet 1993a et b, nº 180,

¹¹⁷⁻ Fauduet 1993a et b, n° 266 et 437 : excroissance sur la *cella* dans un cas et sur la galerie dans l'autre.



Le parallèle le plus proche est sans conteste le grand temple octogonal à galerie cruciforme de Sanxay (fig. 34-35). Mais s'il existe, entre les deux édifices, une différence mineure, le plan octogonal, à Sanxay, de l'intérieur d'une *cella* par ailleurs également armée de pilastres, la différence majeure réside dans les parties en excroissance, qui sont des escaliers à Chassenon et des extensions de la galerie à Sanxay, inaccessibles depuis la cour pour trois d'entre elles. Ce sont donc ces quatre escaliers qui font du temple de Chassenon un cas unique dans la série des temples octogonaux. Si influence il y eut entre les deux temples, elle se situe de Sanxay, qui date de Claude ¹¹⁸, sur Chassenon, dont la date, on l'a vu, ne peut être aussi précoce.

Dans cette série, enfin, comme dans celle des *fana* en général, notre temple, avec les 38,15 m du diamètre du cercle où s'inscrit l'octogone et plus encore avec les 50,26 m du cercle qui circonscrit la globalité de la construction, constitue l'exemplaire le plus grand ¹¹⁹. Son originalité ne réside donc pas seulement dans son plan, mais aussi dans sa taille, et en fait un double hapax ¹²⁰.

3.3. Identification

Aucune inscription n'est venue nous éclairer jusqu'à présent sur la nature du culte. C'est du reste la rareté qui prévaut dans la liste des temples dont sont connues les divinités titulaires ¹²¹. De surcroît, des statues d'un dieu peuvent être offertes à un autre dieu ¹²² au sein du même péribole, ce qui ne simplifie pas l'enquête.

Notre édifice a été identifié comme un temple de Vesta en raison de sa forme circulaire par Précigou 123 ou de Diane par J. Nadaud, cité par J.-H. Michon 124. C. Jullian y verrait un temple d'Apollon 125. Les identifications ¹²⁶ ne peuvent en tout cas pas reposer sur le caractère octogonal du plan, les divinités galloromaines étant hébergées chacune dans des temples de formes diverses. La présence de l'eau reste, quant à elle, encore à démontrer, du moins dans le temple lui-même : le podium est entouré sur une part au moins de son périmètre, par une saignée, dont nous avons vu qu'elle logeait une assise de blocs et non une canalisation forcée. Restent des données, qui méritent, bien que secondaires, d'interprétation.

Nous connaissons tout d'abord deux chapiteaux historiés, en marbre, déposés au musée de Rochechouart par A. Masfrand ¹²⁷. Ils représentent (fig. 36-37) des visages entourés d'éléments d'interprétation difficile, du moins pour le premier.

Inv. 398. Fig. 36. Sur cette première pièce, on hésite entre des cheveux, des serpents de Méduse/Gorgone et des végétaux. Des cheveux seraient-ils hérissés au sommet du front, quand rien n'indique qu'ils soient tirés vers le haut pour être réunis en chignon? On en doute, notamment si l'on compare cette figuration à la tête de Chorey (fig. 38) ¹²⁸ ou à l'Apollon de Nettleton (fig. 39) ¹²⁹. Des serpents de Méduse, parfois peu identifiables sur les représentations, même sculptées comme celle du temple de *Sulis Minerva* à Bath (fig. 40) ¹³⁰ devraient être plus épais et l'on n'en distingue ici pas les têtes. Reste l'interprétation végétale. La minceur des traits évoque des épis, mais leurs courbes ne vont pas dans

¹¹⁸⁻ Aupert 1995.

¹¹⁹⁻ Le temple octogonal de Doarnenez/Trogouzel mesure quelque 38,50 m dans sa plus grande largeur (restituée), mais il est dépourvu d'escaliers en saillie (Maligorne 2006, 58-59). La fondation circulaire du temple de Tours, d'un diamètre de 34,85 m, est, soit celle du péristyle et la *cella* reste à découvrir à l'intérieur, et dans ce cas, la mesure est maximale ; soit celle de la *cella*, mais il n'existe dès lors sans doute pas de péristyle : s'il existait, il jouxterait presque le péribole, d'après le plan de Jouquand & Neury 2006, 156, fig. 2, situation qui serait inédite. En ce cas également, les 34,85 m constituent donc le maximum d'extension de l'ouvrage.

¹²⁰⁻ Comme le temple de Sanxay, moins grand, mais qui est unique pour ce qui est de la forme de la galerie.

¹²¹⁻ Aucun des temples polygonaux bretons, par exemple, n'a été identifié, Batt 1994, 81. Jullian 1920-1926 (1993), 2, 136 et 626, n. 41.

¹²²⁻ Jullian 1920-1926 (1993), 2, 136 et 626, n. 42.

¹²³⁻ Précigou 1889, 42 : mais le temple n'est circulaire qu'à l'intérieur de la *cella* et ce qui frappe surtout dans le plan, ce sont les octogones du podium et de l'extérieur de la *cella*.

¹²⁴⁻ Michon 1844-1848, 186 et n. 1.

¹²⁵⁻ Jullian 1920-1926, VI, 219, n. 4, cité par Barrière 1937, 247.

¹²⁶⁻ Diane, Vesta (Précigou 1889, 41-42) par exemple.

¹²⁷⁻ Un accord récent fait qu'ils seront rapatriés dans le musée de site de Chassenon, en projet. Pour l'instant, ils ne sont pas accessibles et nous ne disposons que de photographies anciennes.

¹²⁸⁻ Deyts 1976, n° 286.

¹²⁹⁻ Wedlake 1982, frontispice, et Woodward 1992, 56, fig. 39. 130- Cunliffe 1971, 48-49, fig. 4. On les distingue toutefois correctement sur les documents, même petits comme le pendentif en jais d'Évreux, cf. Aupert 1979, 103-105, fig. 73.4.



Fig. 36. Chapiteau de pilastre 398 du temple de Chassenon.



Fig. 37. Chapiteau de pilastre 397 du temple de Chassenon.



Fig. 38. Tête de Chorey, d'après Deyts 1976.



Fig. 39. Apollon de Nettleton, d'après Woodward 1992.



◀Fig. 40. Figure centrale du Fronton du temple de *Sulis Minerva* à Bath, d'après Cunliffe 1971.

▲Fig. 41. Corniche à modillons figuratifs de Bordeaux. Cliché Musée d'Aquitaine.

ce sens. Enfin, les éléments supérieurs latéraux et la partie inférieure, qui apparaissent sur d'anciennes photos, sont des compléments en plâtre ajoutés par un restaurateur fantaisiste et que nous ne prendrons donc pas en compte.

Inv. 397. Fig. 37. Le second relief est plus explicite. Cheveux et moustache sont constitués par des feuilles, qui prennent naissance assez bas sur le front et immédiatement à la base du nez et se prolongent sur les champs latéraux. Les nervures et digitations sont clairement indiquées et si l'on peut hésiter, c'est sur la nature de la plante. Le type de représentation évoque certains visages de Neptune ou de Tritons 131, mais les feuilles ne semblent pas être celles des algues. On le trouve en décor de modillons sur certaines corniches, comme à Genainville, Neumagen et Bordeaux (fig. 41) 132, sans que l'on puisse en déduire une identification plus poussée. Il s'agit, en tout cas, de quelque génie de la végétation, chargé d'incarner l'aspect protecteur de la nature du dieu principal.

Sous réserve d'un examen des chapiteaux euxmêmes, il n'est pas lieu d'en tirer des conclusions sur cette divinité principale ¹³³ et donc sur l'identification du temple.

Il est toutefois une autre figuration qu'il faut noter. Il s'agit d'une tête de Mercure, assez informe pour ne pas avoir été identifiée comme une sculpture, mais dont subsiste une partie du casque, et que j'ai retrouvée parmi les *membra disjecta* conservés dans le jardin du fouilleur du site, P.-H. Moreau, à Rochechouart. Elle provient des thermes, mais l'on peut se demander si la même divinité ne patronnait pas l'ensemble des monuments du site.

Le toponyme Montelu, où l'on a vu une dérivation de *Montem Lunae* ¹³⁴, possède d'autres origines plus plausibles ¹³⁵. Par exemple, du latin

lucus, 'bois sacré', et il désignerait une hauteur boisée, peut-être celle-la même que formait la ruine dans le paysage. Dans ce cas, il y aurait assour dissement de la consonne finale, qui a produit de nombreux noms en -lu ¹³⁶. Pour l'instant, le toponyme ne nous est donc pas utile à l'identification du temple ¹³⁷.

La présence, surtout, des quatre niches et de quatre escaliers constitue une particularité unique et trop remarquable pour manquer d'être significative. Les quatre niches ne pouvaient en effet qu'abriter quatre statues de divinités. Le partage d'un sanctuaire entre des divinités annexes et une divinité principale est des plus courants. Que plusieurs dieux, toutefois, se partagent une *cella* est rare ¹³⁸. Il est assez probable que deux dieux, Mercure et Apollon, se partagent le temple octogonal de Sanxay ¹³⁹, dont la *cella* possède deux portes opposées, l'une à l'est, l'autre à l'ouest ¹⁴⁰ (fig. 34). Or, sans être muni de quatre portes, le temple de Chassenon est accessible par quatre escaliers orientés selon les points cardinaux. Reste

136- Longnon 1979, 168

137- On pourrait aussi songer au composé mons et Lugus, montem Lugi. Longnon 1979, 168, n'évoque que les composés en -lucus. Il cite en revanche Andelu, qu'il n'explique pas, mais que l'on peut éventuellement éclairer grâce aux progrès de notre connaissance du gaulois. Le membre ande- est en effet interprété comme signifiant "en-dessous" (Lambert 1995, 153) et qu'on retrouve dans le gallois ande-dubno, 'le monde d'en bas'. Nous aurions donc peut-être avec Andelu, soit 'le bois du dessous', soit 'le Lug d'en bas' et la trace du grand dieu celte Lugus dans la toponymie française. Il est quelques raisons d'assimiler ce dieu à Mercure, mais l'hypothèse se heurte à la quasi absence d'attestations épigraphiques de son nom, qui n'apparaît qu'une fois au singulier, Lugus (?) à Luzaga, Espagne, et plusieurs fois au pluriel: Lucubo et Lucoubu à San Martín de Liñarán et à Sínoga, Portugal, Lugoves à Avenches (CIL, XIII, 5078), Lugovibus à Osma, Espagne (CIL, II, 2818) et Lucubus à Nîmes (CIL, XII, 3080), cf. Untermann 2000, 235. Seule, la quinzaine de noms de villes composés en Lug- (Lyon, Laon etc.) peut trahir la popularité d'un dieu celtique devenu le plus grand dieu de la Gaule sous le nom de Mercure, mais leur étymologie n'est pas universellement admise, cf. De Vries 1984, 58-62. Gendron 2003, 91 met l'accent sur la racine *leuk-, "briller" d'où "colline brillante" : le Lugdunum du Rhône et celui des Convènes comportent une colline éclairée tôt le matin. Ce n'est, en revanche, pas le cas de Leyde, dont le nom procède pourtant de la même dérivation. Nous opterions volontiers, donc, pour une origine de ces toponymes dans le nom du dieu, comme Delamarre 2001, 177-178.

138- Les *cellae* mitoyennes du temple antérieur aux thermes de Sanxay comportent chacune douze niches, dont une principale : cas extrême, cf. Aupert 1992, 54-60. Les quatre portes du temple de Niederbronn (Fauduet 1993b, n° 492) ne correspondent à aucun dispositif interne, mais Mercure est attesté au voisinage. 139- Aupert 1992, 78.

140- Deux portes également à Naintré, Fauduet 1993b, n° 316, mais les divinités ne sont pas identifiées.

¹³¹⁻ Parmi les trouvailles éparses faites dans le temple figure un Triton en bronze, cf. Barrière 1937, 247.

¹³²⁻ À Genainville, cf. Mitard 1993, 149-150, 212-215, qui cite des éléments de Neumagen (pilier d'Iphigénie) et de Bordeaux.

¹³³⁻ L'aspect protection de la nature et de sa fertilité est connu pour pratiquement toutes les divinités du panthéon galloromain.

¹³⁴⁻ Michon 1845, 75: il ne fait que rapporter l'hypothèse. Barrière 1937, 245, rapporte celle d'un *montem Lucis*, dédié, donc, à Apollon.

¹³⁵⁻ Monticellum, petite éminence, auquel on pourrait penser, donne plutôt des Montcel, Monceaux, Moncet, Monchelet etc., cf. Longnon 1979, 595-596.

que, si les triades, notamment de Matres, sont fort courantes, des alliances de quatre dieux ne sont connues que dans le domaine du décor de piliers 141 et ne sont attestées, à notre connaissance, qu'une fois en un seul lieu 142 : à Châteauneuf-les-Boissons, au fanum consacré à Mercure, Maia, Rome et Auguste 143. Encore y a t-on affaire à un temple à double cella et les divinités sont probablement associées deux à deux dans chacune d'elles. Hormis Janus, que l'on n'imagine pas être le titulaire d'un tel édifice, il existe une divinité qui couvre les quatre points cardinaux et qui, du reste, est représentée sur une statuette en bronze de Bordeaux avec quatre visages 144 (fig. 42), c'est Mercure : il protège les voyageurs venus de tous les horizons. Or, la ville de Chassenon est située au croisement de deux grandes voies : est-ouest, la voie d'Agrippa entre Limoges et Saintes et nord-sud entre Périgueux et Poitiers 145. Dieu de la fécondité également, il porte le nom d'Adsmertius, "le pourvoyeur" et se trouve parfois associé à Rosmerta (même signification) sa parèdre, ou Maia, sa mère déesse de la terre, ce qui pourrait expliquer les figurations secondaires de nos chapiteaux de pilastres 146. On le trouve souvent en compagnie de Vulcain, Hercule, Apollon et de Minerve ou Vénus : c'est sans doute parmi elles que comptent les trois autres divinités susceptibles



Fig. 42. Le Mercure de Bordeaux, aujourd'hui au musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye (cliché du moulage du musée d'Aquitaine, Bordeaux, par Liziane Gauthier).

¹⁴¹⁻ Outre le dieu à quatre visages (quadrifrons), qui ne peut guère être évoqué ici, on songe au pilier des Nautes ou à celui de Mavilly. Sur deux blocs de piliers d'Autun, Mercure apparaît une fois en compagnie de Fortuna, Mars et Hercule et, une autre fois, avec Apollon, Minerve et Hercule, cf. Collectif 1987, 279-281. Mais un pilier comporte plusieurs blocs de ce type et l'association peut être faite verticalement, par face, et horizontalement, par assise...

¹⁴²⁻ De nombreux dieux sont souvent attestés dans un même péribole, mais ils occupent certainement des chapelles annexes ou sont figurés sur des bases individualisées, implantées dans la cour, le temple principal n'étant la résidence que d'un seul.

¹⁴³⁻ Fauduet 1993c, 56, et n° 414. Mermet 1993: ce sont surtout des graffiti, qui mentionnent en fait cinq dieux, dont un *Limetus*. On peut soupçonner ce dernier d'être l'hypostase celtique de Mercure.

¹⁴⁴⁻ Aujourd'hui au musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye. Nous remercions la conservatrice au Musée d'Aquitaine, Anne Zieglé, de nous avoir procuré des photographies du moulage.

¹⁴⁵⁻ Vernou 1993, 99. Perrin 2001, XXII-XIII: à vrai dire, le réseau est complexe; deux voies provenant du sud se rejoignent au sud de l'agglomération avant de croiser la voie d'Agrippa au sud du sanctuaire et un autre croisement, entre une autre voie sud et la voie d'Agrippa se situe au sud-ouest du bourg.

¹⁴⁶⁻ Sur le caractère protecteur de la fécondité de Mercure, voir Rodriguez 2005, 401.

d'occuper les niches. Enfin, Mercure n'est pas étranger à l'eau et à la santé : il est associé aux Nymphes 147 et invoqué pro salute 148. Les cornes de cerfs exhumées par Michon dans le puits F 149 rappellent d'autres trouvailles liées à Mercure 150. Quant au fragment d'aile découvert par J.-H. Michon 151 dans la cella et qu'il attribuait à une Victoire, il peut provenir du pétase du dieu. Nous proposons donc de voir provisoirement dans notre édifice un temple de Mercure, associé à trois autres divinités complémentaires 152. Il ne serait pas surprenant, du reste, que le temple principal de la ville soit celui du dieu quasi national de la Gaule 153, lié aux voyages, aux affaires, à l'artisanat et à l'art, servi par le serpent du caducée et la tortue, symboles de la terre et protecteurs 154.

Nous ne pouvons aller plus loin dans la voie des hypothèses. Il nous fallait simplement ici rendre compte de toutes les données à notre disposition, faire le point et attendre un nouveau dégagement du temple et, surtout de sa cour, qui, elle, n'a pas été fouillée, pour découvrir de nouveau indices et aller au-delà.

Bibliographie

- Arbellot (abbé) (1859): "Notes sur les fouilles de Chassenon", BSAHCharente, 1, 222-226.
- (1862): "Fouilles de Chassenon", *Bulletin monumental*, 297-311.
- Aupert, P. (1979): Fouilles de Delphes II. Le stade, Paris.
- (1985): "Un Sérapieion argien?", CRAI, 151-175.
- (1990): "L'évolution des appareils en Grèce à l'époque impériale", BCH, 114, 593-637.
- (1992a): Sanxay, sanctuaire gallo-romain (Guides archéologiques de la France), Paris.
- (1992b): "Sanxay", in: Villes et agglomérations urbaines antiques du Sud-Ouest de la Gaule, histoire et archéologie, Ile colloque Aquitania (Bordeaux, 13-15 septembre 1990), Aquitania Suppl. 6, 163-166.
- (1995): "Le temple octogonal de Sanxay: datation, identification, état antérieur", in: Les sanctuaires aquitains: recherches récentes, Table ronde, Bordeaux, 10 juin 1995, 14-16
- (1997) : "La densité du *testaceum*", in : Aupert, dir. 1997, 84-86.
- (2004) : "Reconstitution du temple circulaire de Barzan et mathématiques grecques", *Aquitania*, 20, 53-68.
- (2005): "Architecture romaine et tradition celtique: les puits et la "grotte" du temple octogonal de Chassenon", Aquitania, 21, 133-149.
- (2006): "L'architecture du temple de Mars (?) à Barzan (Charente-Maritime)", in : Brouquier-Reddé *et al.* 2006, 267-177.
- (à paraître a): Barzan. Le sanctuaire au temple circulaire ("Moulin du Fâ"). Tradition celtique et influences gréco-romaines, Bordeaux.
- (à paraître b): Le temple A d'Argos: Sérapieion-Asclépieion (Études péloponnésiennes), Paris.
- —, dir. (1997): Les Thermes d'Évreux, Documents archéologiques de l'Ouest, Angers.
- Aupert, P., R. Monturet et C. Dieulafait (2001): Saint-Bertrand-de-Comminges II. Les Thermes du Forum, Bordeaux.
- Barrière, P. (1937): "Une bourgade gallo-romaine. Chassenon, ses monuments et ses puits", REA, 39, 245-255.
- Batt, M. (1994): "Les temples polygonaux de tradition indigène en Bretagne", in : Goudineau et al. 1994, 78-82.
- Biais, E. (1884-1885): "Catalogue du musée archéologique d'Angoulème", *BSAHCharente*, 7, 33.
- Bonnard, L. (1907): La Gaule thermale, Paris.
- Bourgeois, L., dir. (1999): Le sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines), du temple celtique au temple gallo-romain, Paris.
- Brouquier-Reddé, V., S. Cormier, K. Gruel et C. Lefèvre (2004): "Essai de restitution du sanctuaire de Mars Mullo à Allonnes (Sarthe)", *Aquitania*, 20, 105-122.
- Brouquier-Reddé, V., E. Bertrand, M.-B. Chardenoux, C. Gruel et M.-C. L'Huillier, éd. (2006): Mars en Occident. Actes

¹⁴⁷⁻ Mercurio magno et Nymphis, inscription de Néris (Bonnard 1907, 171).

¹⁴⁸⁻ CIL, XIII, 4306 et 4309. À Metz. Sur l'ensemble, voir Thevenot 1968, 87-89. Le triton de bronze mentionné par Barrière 1937, 247 s'inscrirait dans cette perspective, mais il peut aussi provenir d'un décor banal.

¹⁴⁹⁻ Michon 1844-1848, 183; voir ci-dessus, p. 145-146.

¹⁵⁰⁻ Andouillers au temple de Mercure des Mersans à Argentomagus, Fauduet 1994, 179; à La Gautrie (Saint-Loup-Lamaire, Deux-Sèvres), une figurine de cerf a été trouvée aux côtés d'une statuette de Mercure (Eygun 1965, fig. 9-10). Il ne s'agit sans doute toutefois pas d'une exclusivité réservée à ce dieu précis. En Angleterre, une statuette de cerf est associée à Silvanus Callirius (RIB 194-195).

¹⁵¹⁻ Michon 1844-1848, 182.

¹⁵²⁻ Il est peu possible que l'empereur et Rome figurent parmi elles, comme à Châteuneuf-les-Boissons (Mermet 1993, 134) : partout où on le trouve, le culte impérial est associé aux cultes locaux, mais il n'y occupe pas la place prééminente. À Châteauneuf, du reste, il n'y a que deux *cellae* et Auguste doit être associé à Mercure dans l'une et Rome à Maia dans l'autre. Le dieu a aussi pu être associé à Apollon, comme à Sanxay, comme sur le pilier d'Autun, ou comme à Besançon (CIL, XIII, 5366, 5374, 5375).

¹⁵³⁻ César, BG, VI, 17. Notre temple, le plus grand de la Gaule, serait donc l'équivalent architectural de la statue arverne du dieu.

^{154.} La tortue est signalée comme telle par Pline, *Nat.*, XXXII, 32-41, qui en fait la base de très nombreux remèdes, médicaux et magiques.

- du colloque international 'Autour d'Allonnes (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident', Le Mans, 4-6 juin 2003, Rennes
- Brunaux, J.-L. (1996): Les religions gauloises, Paris.

168

- Callandreau, M. (1868) : "Scéance du 16 mai 1867", Bulletin de la société archéologique de Charente, 4º série, 5, 46-47.
- Collectif (1987): Autun, Augustodunum, capitale des Éduens. Catalogue de l'exposition à l'hôtel de ville d'Autun du 16 mars au 27 octobre 1985, Autun.
- Cunliffe, B. (1971): Roman Bath discovered, Londres.
- De Filippo, R. et C. Rico (1997): "Nouvelle définition de l'enceinte romaine de Toulouse", *Gallia*, 50, 181-204.
- Delamarre, X. (2001): Dictionnaire de la langue gauloise, Paris.
- Desbat, A. (1992): "Note sur l'apparition des constructions à arases de briques dans la région lyonnaise", *Gallia*, 49, 45-50.
- De Vries, J. (1977/1984): La religion des Celtes, Paris.
- Deyts, S. (1976): Dijon, musée archéologique. Sculptures galloromaines (Inventaire des collections publiques françaises, 20). Paris.
- Doulan, C. (2004): "Le sanctuaire de la Garenne à Aulnay-de-Saintonge (Charente-Maritime): aspects architecturaux", Aquitania, 20, 69-83.
- Doulan, C. et al. (2004): Système hydraulique entre temple et thermes du complexe monumental, Rapport de fouille déposé au SRA Poitou-Charentes, Poitiers.
- Doulan, C. et al. (2006): Système hydraulique de l'ensemble monumental: "tour" sud-ouest des thermes et aqueduc secondaire entre temple et thermes, Rapport de fouille déposé au SRA Poitou-Charentes, Poitiers.
- Eygun, F. (1965): L'art des pays de l'Ouest, Grenoble Paris.
- Fauduet, I. (1993a): Atlas des sanctuaires romano-celtiques de Gaule. Les fanums. Paris.
- (1993b): Atlas des sanctuaires romano-celtiques de Gaule. Les fanums, fichier informatique sur CDrom, Paris.
- (1993c): Les temples de tradition celtique en Gaule romaine, Paris
- (1994): "Le sanctuaire des Mersans à *Argentomagus* (Saint-Marcel, Indre-et-Loire)", in : Goudineau *et al.* 1994, 174-182.
- Favory, Fr., dir. (2003) : Métrologie agraire antique et médiévale, Besancon.
- Fincker, M. (1986): "Technique de construction romaine: la pince à crochet, un système original de mise en œuvre des blocs de grand appareil", RANarb, 19, 331-336.
- Formigé, J. (1944): "Le sanctuaire de Sanxay", Gallia, 2, 43-97.
- Gendron, S. (2003): L'origine des noms de lieux en France, Paris.
- Ginouvès, R. (1972): Le Théâtron à gradins droits et l'odéon d'Argos, Études péloponnésiennes, 6,Paris.
- Goudineau, Chr., I. Fauduet et G. Coulon, dir. (1994): Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine. Actes du colloque d'Argentomagus, Paris.
- Hourcade, D. (1999): "Les thermes de Chassenon (Charente): l'apport des fouilles récentes", *Aquitania*, 16, 153-177.
- Hourcade, D., P. Aupert et Ph. Poirier (2004): Les thermes antiques de Chassenon (Charente), Coll. Itinéraires du Patrimoine 295, La Crèche.

- Hourcade, D. et al. (2006): Thermes de Longeas (Chassenon) 2006. Plan, architecture et histoire des Thermes. Projet scientifique TherMoNat (2003-2006). Fouille programmée d'août 2006, DFS, SRA Poitiers, 120-123 et 340.
- Jouquand, A.-M., P. Neury et A. Wittmann (2006): "Le temple circulaire de Tours (Indre-et-Loire)", in : Brouquier-Reddé et al. 2006, 155-158.
- Jullian, C. (1920-1926): Histoire de la Gaule, Paris.
- Lambert, P.-Y. (1995): La langue gauloise, Paris.
- Lauffray, J. (1990): La Tour de Vésone à Périgueux, temple de Vesunna Petrucoriorum, Gallia Suppl. 49, Paris.
- Lewis, M. J. T. (1966): Temples in Roman Britain, Londres.
- Longnon, A. (1979): Les noms de lieu de la France, Paris.
- Lugli, G. (1957): La tecnica edilizia romana, Rome.
- Magnan, D. (2006): "Le complexe cultuel protohistorique et galloromain du chef-lieu de la cité des Meldes (Meaux, Seine-et-Marne)", in: Brouquier-Reddé et al., éd. 2006, 177-194
- Maligorne, Y. (2006): L'architecture romaine dans l'Ouest de la Gaule, Rennes.
- Martin, R. et R. Ginouvès (1992): Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine, II. Éléments constructifs, Rome.
- Masfrand, A. (1900): "Compte rendu des fouilles faites dans les ruines gallo-romaines de Chassenon", *Bulletin de la Société des amis des sciences et des arts de Rochechouart,* 10, n° 5, 116-117.
- Mathey, F. (1890): "Le temple de Chassenon", Bulletin de la société des amis des sciences et des arts de Rochechouart, 1, 223-225.
- Mathieu, V. (2003): "Approche métrologique du quartier central de la station routière d'Ambrussum (Villetelle, Hérault)", in : Favory, dir. 2003, 83-104.
- Mermet, C. (1993): "Le sanctuaire gallo-romain de Châteauneuf", *Gallia*, 48, 95-138.
- Michon, J.-H. (1844-1848): "Chassenon", Statistique monumentale de la Charente, Paris Angoulême, 175-192 (179-186 pour le temple).
- Michon, J.-H. (1845): "Lettre sur les Fouilles de Chassenon (Cassinomagus)", Société archéologique et historique de la Charente, Bulletins et mémoires, 1, 71.
- Mitard, P.-H. (1993): Le sanctuaire gallo-romain de Genainville (Val-d'Oise), Guiry-en-Vexin.
- Moreau, J.-H. (1972): Compte rendu des investigations poursuivies en 1972 à Chassenon (Charente).
- (1980): Compte rendu des investigations poursuivies en 1980 à Chassenon (Charente).
- Nicolini, G. (1973): "Circonscription de Poitou-Charentes", Gallia, 31, 379.
- Parlaska, K. (1998): "Zum 'Janus' -Tempel in Autun", Germania, 76, 259-289.
- Perrin, J-R. (2001): Chassenon vu du ciel, Angoulème.
- Précigou, A. (1889): "Les ruines romaines de Chassenon. Le temple de Montelu", Bulletin de la société des amis des sciences et des arts de Rochechouart. 38-42.

- RIB: Collingwood, R.G. et R.P. Wright: The Roman inscriptions of Britain, Oxford, 1965.
- Rodriguez, L. (2005): "Mercure dans les provinces d'Aquitaine et de Lyonnaise à travers les attestations archéologiques de son culte", *Aquitania*, 21, 400-401.
- Sicard, S. et al. (2005): Système hydraulique entre temple et thermes du complexe monumental, Rapport de fouille déposé au SRA Poitou-Charentes, Poitiers.
- Thevenot, E. (1968): Divinités et sanctuaires de la Gaule, Paris.
- Wodtko, D. S. (2000): Monumenta linguarum hispanicarum V, 1. Wörterbuch der keltiberiscen Inschriften, Wiesbaden.

- Vauthey, P.-A. (1985), Riaz/Tronche-Bélon. Le sanctuaire galloromain (Archéologie fribourgeoise 2), Fribourg.
- Vernou, C. (1993): "Chassenon", in: CAG, 16, Charente, Paris, 79-100.
- Wedlake, W. J. (1982): The Excavation of the Shrine of Apollo at Nettleton, Wiltshire, 1956-1971 (Report of the Researche Committee of the Society of Antiquaries of London, 40), Londres.
- Woodward, A. (1992): Shrine and Sacrifice, Londres.